



**LE CCFD  
ET LA  
SOVERAINETE ALIMENTAIRE**

**TEXTE DE REFERENCE**

**COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT**

4, rue Jean Lantier

75001 PARIS

FRANCE

Telephone : (33) 1 44 82 80 00

Fax : (33) 1 44 82 81 43

# TABLE DES MATIERES

1 AVANT PROPOS .....	5
I. INTRODUCTION : .....	6
II. ANALYSE DE LA SITUATION : .....	7
II.A. DESCRIPTION DU GROUPE QUI PREOCUPE LE CCFD : .....	7
II.B. LA SITUATION ACTUELLE DES PETITS PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS PAUVRES DU POINT DE VUE ALIMENTAIRE: .....	7
II.C. DESCRIPTION DE L'EVOLUTION ET RAPPEL HISTORIQUE .....	11
II.D. DESCRIPTION DES ACTEURS JOUANT UN ROLE IMPORTANT SUR LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE :.	15
III. EXPERIENCES DU CCFD DANS LE DOMAINE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ....	20
III.A. DANS LE DOMAINE DU PARTENARIAT AVEC LE SUD ET L'EST : .....	20
III.B. DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION ET DU PLAIDOYER : .....	22
IV. VISION DU CCFD DANS LE DOMAINE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE .....	22
V. MISSION DU CCFD : .....	24
RESUME .....	26
ANNEXES .....	27
ANNEXE 1 : UNIONS REGIONALES ET ZONES DE LIBRE ECHANGE .....	28
ANNEXE 2 : LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES .....	29

## INTRODUCTION AUX TEXTES THEMATIQUES

Dans son rapport d’orientation 2002-2006 le CCFD s’est engagé à relever des défis qui se déclinent en 4 objectifs communs portant sur des thématiques au cœur des actions et projets que le CCFD entend mener pendant cette période :

- la paix et les droits humains
- la souveraineté alimentaire
- le financement du développement
- l’économie solidaire

Le CCFD est à la fois très actif et très sollicité. Il apparaît important dans un souci d’efficacité, de mesurer et de valoriser l’impact de nos actions, d’en dégager la valeur ajoutée et d’être en capacité d’en rendre compte à nos interlocuteurs.

Pour que tous ceux qui, au CCFD, lancent et mènent des actions autour de ces thématiques le fassent en cohérence, il est essentiel que ces projets s’inscrivent dans une double démarche:

correspondre à la vision et la mission du CCFD autour de cette thématique.

se poser certaines questions simples sur les objectifs du projet, sur ce qu’il va apporter à la thématique, sur la manière dont on va le mener et sur la façon dont on pourra évaluer son impact.

Le texte de référence rédigé sur chaque thématique explique pourquoi le CCFD s’y intéresse, en analyse le contexte, les acteurs et parties prenantes, les problématiques puis définit les priorités que le CCFD se fixe. Ces choix faits par le CCFD vont lui permettre, à tous les niveaux, de s’engager sur des projets répondant ainsi à la vision globale et cohérente qu’il veut incarner par ses actions.

Le questionnaire d’identification du projet qui sera utilisé dès la conception d’un projet garantira, progressivement au fur et à mesure de son utilisation systématique et maîtrisée, le bien fondé des actions menées, leur pertinence et leur logique par rapport à la vision du CCFD sur cette thématique.

Ces textes de référence et les comités de pilotage thématiques qui les ont rédigés, s’inscrivent donc bien dans cette démarche globale méthodologique entreprise par le CCFD pour mettre en œuvre le rapport d’orientation 2002-2006. Ces textes et le cadre de réflexion pour identifier les projets correspondent donc à une stratégie d’ensemble et sont bien reliés l’un à l’autre pour que les nombreux projets du CCFD soient lisibles et cohérents.

Le travail de fond entrepris pour aboutir à ces textes en fait le garant d’une progression commune de tous les acteurs du CCFD sur ces thématiques.

Jean-Marie Fardeau  
Secrétaire général



## AVANT PROPOS

### L’alimentation, un droit et un don de Dieu

Les Nations Unies considèrent l’accès à la nourriture comme un des droits de l’homme. En 1974, la Déclaration Universelle pour l’élimination de la faim et de la malnutrition proclame que chaque personne a le droit d’être libérée de la faim et de la malnutrition afin de se développer pleinement et de conserver ses facultés physiques et mentales. En 1992, la Déclaration mondiale de la nutrition considère comme un droit universel l’accès à des aliments nutritionnellement appropriés et sans danger. Ces déclarations lient alimentation et épanouissement plénier des personnes. Nourrir pour survivre n’est pas suffisant : c’est vers l’établissement de conditions de vie qui permettent aux personnes et aux peuples de développer leurs multiples potentialités que conduit une réflexion sur l’alimentation.

Les positions officielles de l’Eglise catholique depuis cinquante ans vont en ce sens. Quatre insistances ressortent des encycliques *Mater et magistra* (1961), *Pacem in Terris* (1963), *Populorum Progressio* (1967), des textes du concile Vatican II (1965), ou de divers documents de conseils pontificaux tels que *Cor unum* en 1996 (« *La faim dans le monde, un défi pour tous : le développement solidaire* ») : les déséquilibres entre terres, moyens de subsistance et peuplement, le droit de toute personne humaine à la dignité, l’importance de l’alimentation et du développement pour la paix du monde et le devoir de solidarité au nom de la destination universelle des biens. L’analyse se porte résolument du côté des structures économiques, politiques, ou sociales et culturelles car, si l’on veut s’attaquer avec efficacité à ce problème, c’est à ces niveaux qu’il faut agir.

(Extrait de « *Réflexion pour une approche chrétienne de l’alimentation* » - Dossier CCFD Thème d’animation 2003-2004 *Souveraineté alimentaire*).

**La souveraineté alimentaire** repose sur des choix de politiques et stratégies de développement pour atteindre la sécurité alimentaire, et plus largement pour promouvoir un développement juste, humain et durable.

En effet, si le concept de sécurité alimentaire reste toujours pertinent, il fixe un objectif à atteindre sans définir les moyens et approches pour l’atteindre...

Depuis, le concept ne cesse de s’enrichir et de se préciser, en particulier au sein de la Via Campesina qui en a fait son cheval de bataille.

#### **Déclaration finale du Forum mondial sur la souveraineté alimentaire**

(La Havane, Cuba, le 7 septembre 2001).

La souveraineté alimentaire est la voie à suivre pour éliminer la faim et la malnutrition et garantir la sécurité alimentaire durable et soutenable pour tous les peuples. Nous entendons par souveraineté alimentaire le droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies durables de production, de distribution et de consommation d’aliments. Elles doivent garantir le droit à l’alimentation à toute la population, sur la base de la petite et moyenne production piscicole et agricole, en respectant leurs propres cultures et la diversité des modèles paysans, de pêche et indigènes de production agricole, de commercialisation et de gestion des espaces ruraux, dans lesquels la femme joue un rôle fondamental.

La souveraineté alimentaire favorise la souveraineté économique, politique et culturelle des peuples.

#### **Déclaration de la Plate-forme française pour le Sommet mondial de l’alimentation (2002)**

dont le CCFD est membre :

« Chaque pays doit avoir le droit de choisir librement le mode d’approvisionnement en produits alimentaires qu’il souhaite, en conformité avec l’intérêt collectif national ou régional. Ce principe assigne aux Etats la maîtrise des choix essentiels qui concernent les modes de production, de transformation et de commercialisation des produits alimentaires. En ce sens, il importe que les résultats des négociations commerciales internationales respectent le principe de la souveraineté alimentaire des Etats. Ceux-ci sont doublement responsables : de la sécurité alimentaire de leur population et aussi des effets externes de leurs politiques sur la sécurité alimentaire des autres populations. La souveraineté alimentaire doit être abordée en incluant cette double responsabilité ».

## I. INTRODUCTION :

1. La vocation du CCFD, depuis sa création, est de **lutter contre la faim**. Il a choisi l'appui au développement et au renforcement des acteurs de la société civile comme principal domaine d'action, associé à une mobilisation en France en termes d'éducation au développement, de campagnes d'opinion publique, et plus récemment d'un travail de lobbying.

2. La faim semblait depuis la fin des années 70 être de mieux en mieux maîtrisée grâce à une augmentation importante de la production agricole au niveau mondial, entraînant une diminution parallèle du nombre de victimes de la faim, en dehors des crises ponctuelles nécessitant une aide d'urgence. Lors du Sommet Mondial de l'alimentation de 1974, les dirigeants du monde avaient pris l'engagement solennel d'en finir avec la faim dans les 10 ans. Mais dès le milieu des années 80, les signaux sont revenus au rouge, et **la faim a augmenté dans de nombreux pays, en particulier africains** : en 2003, la FAO estimait à **842 millions le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation**, et à **2 milliards celles souffrant de malnutrition**. Une faim dont les causes ont évolué, et sont aujourd'hui autant liées aux conséquences de choix politiques et économiques désastreux, qu'à des obstacles environnementaux, technologiques ou climatiques... Pourtant, les Sommets de l'Alimentation successifs à la FAO, en 1996, en 2002, n'ont fait que constater l'échec des engagements à réduire rapidement la faim.

3. Pour s'engager pleinement contre ce fléau, le CCFD a choisi la défense de la **souveraineté alimentaire** comme l'un des trois thèmes prioritaires de son **Rapport d'Orientation 2002-2006**. "*[La souveraineté alimentaire] est inscrite dans le nom même du CCFD. Ses partenaires incitent d'ailleurs celui-ci à s'approprier de plus en plus cette notion qui va bien au-delà de la seule sécurité alimentaire, puisque s'y ajoute le droit de chaque nation de maintenir et développer sa propre capacité de production alimentaire, en respectant la diversité des produits et des cultures*"<sup>1</sup>. Le CCFD appuie ainsi ce nouveau **concept apparu au milieu des années 90**, porté par des mouvements de petits paysans, en particulier La Via Campesina<sup>2</sup>, et qu'adoptent également des **Mouvements et Services d'Eglise (MSE)** tels le CMR ou le MRJC en France, et leurs internationales que sont le MIJARC et la FIMARC. L'adoption progressive de cette approche par d'autres mouvements sociaux ou acteurs suscite de nombreux débats quant à son contenu, ses objectifs et les politiques et stratégies qu'il promeut.

4. En 2001, le CCFD s'est donc lancé dans une réflexion autour de cet enjeu, avec ses partenaires du Sud et de l'Est, renforçant son expertise et s'engageant dans diverses mobilisations portées par la société civile française ou internationale. Ce faisant, le CCFD **précise sa vision** de la souveraineté alimentaire, **établit ses priorités et stratégies d'action**

<sup>1</sup> Rapport d'Orientation CCFD, 2002-2006 §2.1 page 31

<sup>2</sup> Mouvement international de petits paysans, et partenaire du CCFD.

## II. Analyse de la situation :

### II.A. Description du groupe qui préoccupe le CCFD :

Fidèle à sa vocation et son engagement pour la défense des plus pauvres, cohérent avec la doctrine sociale de l’Eglise, le CCFD défend la souveraineté alimentaire avec deux préoccupations essentielles :

❖ la défense et la promotion des **petits producteurs familiaux** de produits alimentaires (paysans, pêcheurs, éleveurs...), qui assurent l'alimentation des plus pauvres, et dont l'activité est à la base de la construction d'une dynamique de développement juste et durable.

❖ la défense du **revenu et des initiatives des consommateurs pauvres** (ruraux et urbains), afin qu'ils puissent accéder par leurs propres moyens à une alimentation adéquate.

Ces deux enjeux sont fortement liés, et un équilibre doit être recherché entre la réponse aux besoins des producteurs, et à ceux des consommateurs.

### II.B. La situation actuelle des petits producteurs et consommateurs pauvres du point de vue alimentaire:

1. L'agriculture emploie encore **plus de la moitié des actifs au niveau mondial**, et jusqu'à 80% dans les pays les plus pauvres. **Les ¾ des victimes de la faim sont des populations rurales**, dont l'alimentation dépend très largement de l'activité agricole, soit via **l'autoconsommation**, soit via le revenu que leur permet l'économie agricole (activité de production ou de service, indépendante ou salariée). Parmi les 1,2 milliards de personnes les plus pauvres du globe, la majeure partie est issue des **1,3 milliards d'actifs agricoles**, hommes et femmes, petits paysans ou ouvriers agricoles sans terre, qui travaillent la terre essentiellement à main nue<sup>3</sup> ou au moyen de la traction animale<sup>4</sup>.

2. **Les femmes jouent un rôle essentiel** dans la production alimentaire. En Afrique, elles produisent, transforment et conservent jusqu'à 80% de la nourriture, tandis qu'en Asie et du Sud et du Sud-Est, les femmes sont responsables de 60% de la production et transformation alimentaire (produits agricoles, d'élevage et de la pêche)<sup>5</sup>.

#### 3. La crise de la production alimentaire familiale

Ces petits producteurs sont déjà confrontés à des problèmes croissants :

**3.1 - les ressources en terre et en eau** demeurent très inégalement réparties dans nombre de pays, au bénéfice de moyens ou grands propriétaires terriens. **Les réformes foncières**, lorsqu'elles sont décidées,

<sup>3</sup> pour 1 milliard d'entre eux, et en grande majorité des femmes

<sup>4</sup> trois cent millions de paysans

<sup>5</sup> UNIFEM (United Nations Development Fund for Women), 2000. Progress of the World's Women. New York.

aboutissent rarement à une répartition réelle, durable et équitable des terres. Dans d'autres contextes, c'est la **croissance démographique** incontrôlée qui engendre une pénurie de terres arables.

**3.2 - La révolution verte** des années 70, principalement en Asie et dans certains pays d'Amérique Latine, a permis d'augmenter la production de céréales. Mais elle a aussi montré les travers et les limites d'une recherche de la productivité à tout prix. Le coût important de ces techniques a provoqué un **surendettement** massif des paysans, et la concentration croissante des exploitations. L'utilisation massive et souvent maladroite d'engrais et de pesticides chimiques importés a épuisé les sols, pollué les eaux. L'irrigation nécessaire a épuisé les nappes phréatiques, et le choix de procéder par de grands travaux de barrages sur les fleuves (Inde, Chine, et plus récemment en Afrique sur les fleuves Niger et Sénégal) a représenté un coût élevé, et provoqué des **désastres sociaux et environnementaux**, sans parler de la mauvaise utilisation de ces infrastructures. A l'échelle mondiale, 16% des terres cultivées sont à ce jour **irriguées**, et elles fournissent environ 40% de la production agricole mondiale, avec l'Asie en tête (133 millions d'hectares irrigués). L'Afrique ne compte encore que 8 millions d'hectares irrigués, en majorité en Egypte.

**3.3 - Des poches d'insécurité alimentaire** se maintiennent de manière permanente ou temporelle. Dans de nombreuses régions, le développement agricole est freiné, voir recule, du fait des problèmes de **dégradation de l'environnement et de dérèglement du climat** (sécheresses, inondations), ou de l'enclavement de régions mal approvisionnées.

**3.4 -** Cette situation est exacerbée par les **pertes post-récolte importantes**, l'état **défectueux des routes** d'une part et par l'insuffisance des aides alimentaires et leur mauvaise gestion locale et internationale d'autre part. Tous ces facteurs exercent un impact néfaste sur la sécurité alimentaire. Le **besoin d'articuler politiques agricoles et politiques démographiques** se fait de plus en plus sentir.

**3.5 -** La pauvreté aggrave la **vulnérabilité des populations rurales aux maladies**, en particulier au SIDA/VIH, qui touche plus de ruraux que d'urbains. Le SIDA déstabilise les systèmes agricoles et affecte la situation nutritionnelle et la sécurité alimentaire des familles rurales.

**3.6 -** Dans ce contexte difficile, les petits producteurs ne sont plus soutenus par les politiques publiques, et sont de plus en plus mis en **concurrence directe, sur leurs propres marchés**, avec la production industrielle ou latifundiaire capitaliste et productiviste capable de vendre à très bas prix. Ces producteurs familiaux, qu'ils pratiquent une **agriculture vivrière de subsistance** (autoconsommation et marché local ou urbain), ou une **agriculture commerciale** (cultures de base comme le maïs, le soja, la viande, ou cultures tropicales comme thé, café, cacao, coton, les épices...), sont de plus en plus en difficultés du fait de la **baisse quasi généralisée des prix agricoles** au niveau mondial. Ils n'ont plus les moyens d'améliorer leur production, d'investir dans le renouvellement (sans parler d'amélioration) de leur équipement et de leur bétail, et décapitalisent progressivement. Leur production stagne, puis régresse.<sup>6</sup>

#### **4. Pêche à petite échelle / pêche industrielle :**

Au moins **200 millions de personnes** dépendent directement ou indirectement de la pêche pour vivre, dont 95% dans les pays en développement. La majorité de ces hommes, femmes et enfants tirent leur subsistance d'une pêche pratiquée à l'échelle locale, de façon traditionnelle ou artisanale et d'activités qui lui sont directement reliées comme la transformation et la commercialisation. Or ces activités traditionnelles sont aujourd'hui gravement menacées, particulièrement par l'activité des flottes de pêche étrangères, exploitant légalement ou illégalement ces mêmes ressources. De plus, les flottes étrangères opérant dans des cadres légaux (accords de pêche) bénéficient en général de subventions qui leur permettent d'accroître leur efficacité et aggravent le déséquilibre par rapport aux pêcheurs locaux. Ces derniers, pêcheurs permanents ou occasionnels, cantonnés faute de moyens dans les eaux

<sup>6</sup> cf. Mazoyer et Roudart

côtières, contribuent de facto à la surexploitation des ressources disponibles dans ces zones, et ont trop souvent recours à des méthodes destructrices (pêche au cyanure ou à la dynamite) pour survivre à court terme.

#### **5. L'exode rural**

Sans soutien donc, ces **producteurs familiaux sont vulnérables** : la maladie, la sécheresse, la pression des usuriers, une politique fiscale qui les pressurise, une politique agricole et d'investissements qui les dépossède de leurs ressources, la concurrence croissante des produits agricoles importés à bas prix, voire de l'aide alimentaire déversée sur leur pays sans souci des conséquences... peuvent faire basculer ces paysans ou petits pêcheurs, femmes et hommes, toujours sur le fil du rasoir, de la pauvreté dans la misère. Pour survivre, ils en arrivent alors souvent à surexploiter le peu de ressources naturelles auxquelles ils ont accès, qu'il s'agisse des terres, des forêts ou des richesses "gratuites" de la mer, aggravant la dégradation. Ou bien de **quitter leur village pour grossir les bidonvilles des capitales**. C'est vrai du Mali à Haïti, de l'Amérique latine à l'Asie.

#### **6. Les consommateurs pauvres fragilisés et de plus en plus démunis**

Les consommateurs pauvres consacrent plus de 50% de leur revenu à se nourrir, tandis que les consommateurs aisés, et des pays riches, n'y consacrent qu'une part de plus en plus faible (autour de 10% en moyenne).

#### **7. Les petits producteurs sont aussi des consommateurs**

Leur capacité à consommer une alimentation saine et diversifiée **dépend du revenu qu'ils tirent de leur production**. Comme les prix agricoles chutent, mais que leur production n'augmente pas, ils conservent de moins en moins pour leur autoconsommation. Ainsi, lorsque les prix agricoles baissent, les **revenus de la moitié de la population mondiale baissent**, ce qui les prive de leur pouvoir d'achat pour pouvoir se nourrir et vivre décemment.

#### **8. L'alimentation des consommateurs urbains se détériore**

Un quart des victimes de la faim, soit 280 millions, vivent en milieu urbain. La pauvreté rurale entraîne la pauvreté urbaine : elle pousse à **l'exode vers des villes** à la croissance incontrôlée<sup>7</sup>. Le phénomène s'aggrave,

<sup>7</sup> d'ici 2007 on prévoit que 50% de la population mondiale sera urbaine, et 60% en 2030, soit 5 milliards de personnes

se généralise sur tous les continents, de manière trop rapide et non préparée... **Les populations urbaines pauvres** dépendent de **revenus très précaires et insuffisants** pour se procurer la nourriture qu’on trouve pourtant en abondance sur les marchés urbains. Jusque là les gouvernements s’étaient efforcés, par des **mesures palliatives**, de compenser les disettes urbaines afin d’éviter des émeutes dangereuses pour le pouvoir politique : aide alimentaire et autres mesures de distribution sociale étaient donc généralement concentrées en milieu urbain. Mais la sécurité alimentaire urbaine s’est détériorée dans la plupart des pays en développement avec les politiques de restrictions budgétaires et de réduction de l’intervention publique : **retrait des subventions** aux denrées alimentaires de base, mesures de recouvrement des coûts dans la santé et l’éducation, **licenciements** dans le secteur structuré de l’économie, et **chute des salaires réels** pour cause de dévaluation et d’inflation galopante... **L’approvisionnement à bas prix sur le marché mondial** d’excédents agricoles du Nord a alors été présenté par les organisations internationales comme la solution la plus facile pour assurer cette sécurité alimentaire. Mais « *les consommateurs pauvres profitent rarement des importations peu coûteuses en raison des défaillances des marchés et des obstacles structurels qui expliquent la captation, amplement illustrée, d’une fraction disproportionnée des avantages découlant de ces importations par les conglomerats alimentaires transnationaux, par les négociants et par les intermédiaires* »<sup>8</sup>

## 9. Les politiques ont favorisé une répartition inégale de la production alimentaire.

**9.1** - En théorie la nourriture disponible actuellement est suffisante au niveau mondial pour nourrir la population actuelle (6 milliards d’habitants), voire même, vu les excédents dans certains pays, pour **nourrir jusqu’à 12 milliards d’habitants** (niveau auquel la population mondiale se stabiliserait vers 2150). Mais cette production est répartie de manière très inégale dans le monde. Dans de nombreux pays, la croissance démographique a progressé ces dernières années plus vite que la production vivrière<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Idem étude internationale sur le commerce mondial, avec le PNUD.

<sup>9</sup> Entre 1985 et 1995, la production vivrière a pris du retard par rapport à la croissance démographique dans 64 des 105 pays en développement étudiés par la FAO. En Afrique, la production vivrière par personne a chuté dans 31 pays sur 46.

**9.2** - La majorité des **pays pauvres importent de plus en plus** de quoi nourrir leur population, en particulier urbaine. Ces importations massives ont pour effet de concurrencer, décourager et ruiner peu à peu les petits producteurs agricoles locaux incapables de concurrencer ces produits à bas prix, alors qu’eux-mêmes ne bénéficient d’aucun appui.

**9.3** - Il en est de même pour les importations de produits de la mer par les pays en développement : alors que nombre d’entre eux ont des eaux territoriales peuplées de poissons, ils importent des poissons à faible valeur commerciale sur les marchés occidentaux. Leurs eaux peuvent même être exploitées par des flottes étrangères dont les captures sont injectées, plus ou moins directement, sur les marchés de pays en développement en concurrence directe avec des productions locales. A l’opposé, l’importation par les pays riches, des produits de la mer à forte valeur commerciale (thons, crevettes) exploités par les flottes industrielles du Nord a pour double effet de rendre ces produits inaccessibles aux populations pauvres, et en même temps de les priver d’une ressource qui est tirée de leurs eaux territoriales.

**9.4** - De nombreux **pays perdent ainsi de plus en plus la maîtrise de leur alimentation**. En moins de 20 ans (1980-1999), la facture totale des importations alimentaires des pays en développement a augmenté de 60%, pour atteindre 84 milliards de dollars en 2000. C’est à dire qu’ils importent de plus en plus de quoi se nourrir... Le Vénézuéla importe 70% de son alimentation. En Afrique, l’alimentation urbaine repose de plus en plus sur des **produits importés : blé, riz, viande, produits laitiers** notamment. Dans les **pays du Sahel, les importations de riz par personne ont été multipliées par sept en trente ans**.

**9.5** - Problème : les **recettes d’exportation des pays en développement n’augmentent pas au même rythme que leur dépendance vis-à-vis des importations alimentaires**. Ils manquent des devises nécessaires pour importer de quoi se nourrir, et dépendent des aléas du marché mondial et des tensions toujours possibles avec les pays qui les fournissent. Cette situation conduit à une augmentation de la pauvreté.

**9.6** - 70% des Sénégalais mangent aujourd’hui du pain contre 15% en 1970 alors que ce pays producteur de mil n’a aucun champ de blé. Au Honduras, Via Campesina, l’organisation internationale des petits paysans, constate que les petits agriculteurs ne parviennent plus à écouler leur maïs sur le marché local face à celui qui vient des Etats-Unis..

**9.7 -** Alors que le **poisson** représente 16,5% des protéines consommées dans le monde, et 20% dans les pays en voie de développement, ces derniers ont de moins en moins la maîtrise de l'exploitation et de la gestion de leurs propres ressources halieutiques. Ils sont souvent pris entre deux options : soit répondre à la demande des pays développés et donner la priorité à la satisfaction d'un marché d'exportation et en retirer des **devises**, soit développer leurs pêcheries pour répondre aux besoins de leur propre population (**autosuffisance alimentaire**). Le fait qu'ils sacrifient souvent le second objectif au premier en dit long sur leurs marges de manœuvre de ces pays vis-à-vis d'un système mondial jouant en faveur des plus puissants. Le développement de certaines formes d'aquaculture (crevettes notamment) s'inscrit également dans cette même démarche, avec en plus de très graves atteintes à l'environnement (destruction de mangroves, eutrophisation du milieu). C'est en cela que la situation des petits pêcheurs et des producteurs agricoles du Sud présente bien des points communs.

**9.8 -** Autre exemple : la consommation de **volaille** augmente rapidement dans le monde, en particulier en milieu urbain. Cependant, faute des appuis nécessaires, les productions familiales locales de volaille ne sont pas en mesure de répondre à cette demande croissante. Les importations à bas prix de volailles industrielles de faible qualité, voire de déchets de volailles (provenant d'Europe, des Etats-Unis, mais aussi du Brésil, de Thaïlande) répondent donc à cette demande croissante.

## **10. Les initiatives et l'innovation existent mais ne sont pas politiquement soutenues**

**10.1 -** D'un bout à l'autre de l'hémisphère sud, on constate les méfaits du libéralisme sur l'agriculture paysanne et la pêche artisanale. Cependant on peut aussi voir des raisons d'espérer : la capacité d'innovation, de résistance et d'adaptation des acteurs économiques familiaux, en particulier des plus pauvres, reste remarquable... Les prises de conscience à l'échelon international remettent en cause le système actuel et ses plus graves conséquences.

**10.2 -** Ainsi à propos des paysans, M. Mazoyer écrit : "Ce processus d'appauvrissement et d'exode n'a pas touché la totalité de la paysannerie pratiquant la culture manuelle : il a touché surtout les paysans les plus démunis des régions les plus défavorisés."<sup>10</sup> Jusqu'à présent une grande partie de la production familiale parvient à survivre grâce à un dynamisme étonnant. Fortement autonome par rapport aux marchés mondiaux

la petite exploitation familiale dispose, en cas de crise, de plus grandes capacités de reconversion que l'agriculture d'entreprise. Axée prioritairement sur le revenu de la famille et la conservation du patrimoine foncier, cette agriculture a déjà commencé à **diversifier sa production et à réhabiliter la pluriactivité**<sup>11</sup> là où elle avait disparu du fait des exigences de la Révolution verte ou des monocultures d'exportation. C'est renouer avec l'agriculture précoloniale, où les métiers non agricoles et la commercialisation des produits agricoles, par les femmes bien souvent, étaient systématiquement combinés à l'activité de production.

**10.3 -** Dans le **domaine de la pêche**, de nombreuses organisations locales de pêcheurs poursuivent une recherche et des expérimentations très concrètes de pratiques innovantes de captures sélectives visant à préserver la ressource et la pérennité de leur métier. Dans les zones côtières, des organisations analogues assurent la production et la commercialisation du poisson auxquelles est associée une transformation simple dont les femmes ont presque toujours la charge.

**10.4 - L'émigration de certains des membres de la famille** vers les villes voire même à l'étranger est un autre moyen de préserver plus longtemps l'activité agricole ou de pêche locale, grâce aux financements réguliers qu'ils apportent. Certaines initiatives cherchent à s'assurer que les revenus des émigrés financent des projets collectifs de leur communauté, en particulier en matière de développement agricole (irrigation, stockage, routes...), tandis que les émigrés améliorent leur formation technique ou commerciale pendant leur séjour de travail à l'étranger.

**10.5 -** De nouvelles perspectives émergent de **reconquête des marchés urbains par les producteurs locaux**, qu'il faut encourager. Des tentatives pour revaloriser les produits locaux, les transformer localement et les adapter au mode de vie urbain. Mais pour l'instant ces technologies locales de transformation sont loin d'avoir bénéficié d'efforts de recherche équivalents à ceux consacrés au secteur agroalimentaire des pays du Nord. La concurrence est rude...

**10.6 -** Peu à peu se développe une **production agricole urbaine** (jardins urbains) d'autoconsommation, de survie, ou **périurbaine** pour le commerce local, qui est encore loin de suffire aux besoins urbains croissants. Cette agriculture ne jouit **d'aucun soutien officiel** et demeure en grande partie illégale. Elle devient dans certaines villes l'une des activités les plus courantes du secteur informel, car elle requiert peu de capitaux

<sup>11</sup> étude de l'IRD (Institut de recherche pour le développement), août 1999

<sup>10</sup> idem note 9

permanents et de connaissances techniques. Elle constitue pour les plus pauvres un moyen abordable de garantir leur sécurité alimentaire

**10.7** - De même, le recours à la **restauration de rue** proposée souvent par les femmes, se développe en milieu urbain : pour des familles modestes, se nourrir dans la rue peut revenir moins cher que cuisiner à la maison. Cela limite les dépenses en combustible, et évite d'acheter des denrées périssables. La concurrence est très sévère côté offre, et donc les prix proposés sont

très bas, avec des marges bénéficiaires très faibles (emploi de main-d’œuvre familiale, recours à des produits de qualité moindre, etc.). Le recours aux produits importés à bas prix y est fréquent... Sans soutien ni régulation, cette économie alimentaire informelle présente plusieurs risques, dont des problèmes de santé publique, alors qu’elle constitue un potentiel intéressant de réponse populaire à des enjeux de sécurité alimentaire urbaine et de création d'emplois.

## **II.C. Description de l’évolution et rappel historique**

**11.** La **crise de la petite production familiale** semble en fait pratiquement planifiée, programmée par des choix politiques qui la jugent inefficace et inadaptée aux besoins du monde moderne, et aux besoins alimentaires croissants.

### **12. Politiques d’austérité, libre échange et négociations commerciales**

**12.1** - Ainsi depuis les années 80, toutes les politiques mises en place visent à une réduction, voire à moyen terme à la **suppression de toute régulation et soutien à l’agriculture** : d’abord avec les **plans d’ajustement structurel imposés par le Fonds Monétaire International (FMI)**, puis dans les **accords régionaux de libre échange**, et enfin dans l’**Accord sur l’agriculture (AsA)** conclu en 1994 dans le cadre de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les politiques d’austérité et de désengagement de l’Etat ont obligé la plupart des pays en développement à appliquer un programme de privatisation extrêmement rapide et étendu<sup>12</sup>. Le FMI a incité les pays à gérer leurs réserves de grains sur la base du principe du "recouvrement des coûts", et à éliminer les dépenses " improductives "... Ces politiques ont abouti, dans plusieurs pays africains notamment, à des situations aggravées de famines, les stocks et réserves stratégiques qui permettaient de faire face à ces situations auparavant ayant quasiment disparu. Enfin, la plupart des pays en développement ont dû fortement diminuer les barrières douanières qui protégeaient leur agriculture. De quoi casser les petites

exploitations familiales, et laisser la place à des filières intégrées de l’agroalimentaire internationale..

**12.2** - L’application sans réserve de l’orthodoxie libérale a en effet conduit à tout **miser sur la théorie des avantages comparatifs**, en estimant qu’ils jouaient dans l’agriculture comme dans n’importe quel autre secteur, et feraient « gagner de l’argent à tout le monde ». Cette théorie repose sur l’idée qu’il vaut mieux exporter ce que l’on produit à moindre coût, et importer ce que l’on fabrique à un coût relativement supérieur. L’argent économisé, les facteurs de production libérés, serviront à des productions plus rémunératrices que l’agriculture... Libéraliser toujours plus est censé **mettre en concurrence les systèmes de production** des différents pays, et ainsi diffuser l’innovation qui permet d’augmenter la productivité du travail et à terme la croissance et la richesse. Grâce à une croyance inaltérable dans le jeu libre et optimal des forces du marché, on suppose que la libéralisation des échanges agricoles va aboutir à une répartition efficace, entre nations, des denrées alimentaires, et garantir par la même une sécurité alimentaire mondiale et la lutte contre la pauvreté<sup>13</sup>. Dans les années 80, lors des premières négociations agricoles à l’OMC, On a même **prédit une remontée des prix agricoles** du fait de l’élimination des interventions étatiques faussant la libre concurrence, et de la faillite des producteurs non performants générateurs de surplus.

**12.3** - Cette politique de libéralisation **présuppose un modèle unique pour l’agriculture : le modèle capitaliste industriel**. Mis en œuvre dans les pays industrialisés, ce « modèle » ne bénéficie dans les pays pauvres qu’aux riches exploitants et entreprises. Il vise à **poursuivre le développement de l’agriculture industrielle**. Il ignore les besoins et

<sup>12</sup> Privatisation des agences d’aide et de contrôle de la production agricole, réduction ou élimination des soutiens publics aux petits agriculteurs tels l’accès au crédit et la fourniture de fertilisants et de semences, arrêt des subsides aux aliments de bases destinés aux consommateurs, et suppression d’autres interventions de stabilisation des prix.

<sup>13</sup> Tancredè Voituriez, CIRAD – "Du citoyen à l’OMC", Solagral 2 mars 2001

intérêts de millions d'agriculteurs qui ne vivent pas dans le même monde.<sup>14</sup>

**12.4** - Depuis les années 90 d'autres mesures de libéralisation ont donc été impulsées par les accords régionaux de libre-échange, et par les accords multilatéraux à **l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** où se négocient de nouvelles étapes d'ouverture des frontières. Une libéralisation à sens unique, les pays en développement étant finalement poussés à libéraliser plus que les pays riches, qui gardent de nombreux moyens de protection et de défense. L'accord agricole à l'OMC prévoit bien en théorie des mécanismes permettant de mettre temporairement les produits agricoles particulièrement vulnérables et importants pour la sécurité alimentaire à l'abri d'un déluge d'importations, ou prévenir une chute soudaine du prix des produits importés. Mais dans les faits la plupart des pays du Sud ne parviennent pas à utiliser ces mécanismes, souvent par manque d'expertise, de moyens humains et financiers, à mobiliser pour rassembler toutes les preuves et négocier l'application de ces mécanismes.

### **13. 2004-2005, échéance capitale**

Le "Cycle du développement" - c'est son nom officiel - lancé à Doha par les membres de l'OMC en novembre 2001, devait en principe s'achever le 31 décembre 2004. Mais le blocage des négociations lors de la **5<sup>ème</sup> conférence ministérielle** des Etats membres en **septembre 2003 à Cancun** (Mexique) va inévitablement repousser cette échéance. Cette négociation restait ancrée sur les piliers des règles d'échanges plus libéraux promus par l'OMC : améliorations de l'accès aux marchés", c'est à dire un nouvel abaissement des droits de douane ; réductions substantielles de toutes les formes de subventions à l'exportation en vue de leur retrait progressif" et "réductions substantielles de toute forme de soutien interne à l'agriculture jugée comme ayant des effets de distorsion des échanges". La sécurité alimentaire nationale, à peine abordée dans les négociations, n'a pas eu de grande portée sur la logique dominante des négociations. Ce qui a principalement fait capoter les négociations, c'est l'opposition du bloc occidental à toute révision profonde de l'inégalité dans le système en place, et donc de ses propres politiques agricoles agressives et exportatrices.

<sup>14</sup> OMC et sécurité alimentaire, Sophia Murphy, CCFD-CIDSE, mars 2002

### **14. Les impacts négatifs au nord comme au sud...**

**Les politiques agricoles du Nord ont provoqué une réduction drastique des producteurs familiaux :** les politiques agricoles américaines puis européennes ont poussé, à partir les années 50, à la concentration des exploitations aux mains de ceux qui avaient les capitaux pour moderniser, mécaniser, transformer leur mode de production vers une agriculture industrielle et intensive. Ces sociétés déjà industrialisées à l'époque ont pu absorber l'essentiel de la main d'œuvre ainsi jetée hors de l'agriculture. Ce développement fulgurant de l'agriculture occidentale, que la seconde guerre mondiale avait dévastée, a permis **d'atteindre l'autosuffisance alimentaire**. Mais dès les années 70 il a fallu gérer des **excédents agricoles** de plus en plus importants, avec en parallèle d'autres problèmes : désertification des zones rurales, pollution, crises alimentaires dues à des abus dans les techniques de production (vache folle, dioxine, veaux aux hormones etc.), production agricole fortement consommatrice d'énergies non renouvelables et d'intrants chimiques... Les sociétés du Nord s'interrogent de plus en plus sur leur alimentation et sur le développement rural qu'elles souhaitent... Ces problèmes et débats arrivent aujourd'hui dans les pays en développement, confrontés à la nécessité de nourrir des populations croissantes, notamment urbaines. Mais les contextes sont très différents : ils ne disposent pas **d'industries et de services suffisants pour réinsérer les millions de petits producteurs** voués à la misère. Il ne reste à ces derniers que le travail agricole salarié (dans des conditions de misère, comme en Amérique latine ou dans certains pays asiatiques) ou l'exode vers des villes ou vers l'étranger, où ils survivront par des activités économiques informelles et aléatoires.

### **15. ... au principal bénéfice des multinationales de l'agroalimentaire**

Au nord comme au sud, ce ne sont en fait ni les paysans, ni les pêcheurs, ni même les consommateurs qui bénéficient le plus largement du commerce mondial, mais les intermédiaires que sont les **multinationales de l'agroalimentaire**. Ces filières sont tellement intégrées verticalement que les prix sont maîtrisés de l'aval : de la production, à l'amont : la distribution du produit final. Le rapport de force est inégal au détriment des producteurs... Les prix de certains produits (ex : céréales) descendent jusqu'à 40% ou 50% en dessous des coûts de production des producteurs les plus productivistes du Nord ! Or les pays du Sud n'ont ni les moyens ni la liberté qu'ont les pays du Nord de compenser ces prix bas par des subventions à leurs producteurs. Les discours et les modèles libéraux prétendent ignorer ce **contrôle et ce**

**quasi-monopole des marchés agricoles** par quelques grandes firmes multinationales, alors même que la libre concurrence et le jeu de l’offre et de la demande ne fonctionnent en fait pratiquement pas. Les consommateurs souffrent également de cette situation, la chute rapide des prix agricoles n’étant pas suivie d’une baisse des prix aux consommateurs.

## 16. Les pays en développement y perdent plus qu’ils n’y gagnent

**16.1 - Les pays en développement** sont en théorie censés bénéficier de la libéralisation des échanges agricoles sur deux plans : d’une part, améliorer leur **accès au marché** des pays riches pour les produits sur lesquels ils auraient un "avantage comparatif", en particulier les produits tropicaux ou les productions hors saison. D’autre part leur permettre de **s’approvisionner à bas prix en produits de base** sur le marché mondial des excédents industriels pour nourrir leurs populations urbaines croissantes. *"Ils ont besoin de la libre circulation des produits agricoles pour assurer leur sécurité alimentaire"*.<sup>15</sup>

**16.2 - Rares** sont les études qui donnent des précisions par pays, et elles montrent alors que la **majorité des pays pauvres sont des perdants nets!**<sup>16</sup> Même si certains pays se trouvent gagnants sur le plan commercial à court terme, ils perdent sur d’autres plans en termes de développement durable, socialement et économiquement juste.

**16.3 - Dans les faits, la libéralisation accélérée imposée aux pays en développement a restreint leurs options dans le choix d’un mode de développement,** d’un soutien à leur économie agricole et en particulier à leur production familiale de subsistance. Ils n’ont plus la possibilité de protéger une production alimentaire locale pourtant vitale dans la plupart des cas pour leur sécurité alimentaire, leur tissu socioculturel et leur développement économique. Dans le même temps, les pays riches ont maintenu d’importants soutiens à leur agriculture et à leur pêche industrielle, y compris par des subventions aux exportations agricoles ou à l’exploitation des ressources halieutiques dans les eaux de pays étrangers, qui permettent aux filières agroalimentaires de prendre des parts de marché et de faire de juteux profits. **La soi-disant « libre concurrence » est donc particulièrement inégale et injuste.** En Europe, les réformes successives apportées aussi bien à la **Politique Agricole Commune** qu’à la **Politique Commune de la Pêche** ne sont pas

satisfaisantes dans la mesure où, en dehors d’évocations de principe, elles tiennent peu compte dans les faits de ces conséquences négatives sur les producteurs familiaux des pays en développement, et sur la sécurité alimentaire de ces pays.

## 17. Cultures tropicales, vivrières, hybrides ou génétiquement modifiées : les pays en développement ne s’en sortent pas...

**17.1 - C’est en fait généralement pour rembourser leur dette extérieure publique** que les pays en développement ont été fortement incités, voire obligés, de se tourner en priorité vers les exportations, génératrices de devises. Cependant, la chute constante des cours des **cultures tropicales d’exportation** (cacao, café, thé, coton, fruits tropicaux etc.) les met aujourd’hui dans une situation de crise encore plus profonde. Le démantèlement des mesures de contrôle de la production et de régulation des prix a abouti à une situation de surproduction structurelle. Les revenus des producteurs, et des pays en développement, baissent alors même que la production augmente...

**17.2 - L’ouverture des frontières du Nord aux producteurs du Sud** pour ces produits ne profite qu’aux plus performants, ceux qui exportent à prix compétitifs. Les pays du Nord se protègent par des mesures phytosanitaires. En totale **dépendance du marché mondial (où 90% de la production tropicale est échangée)**, il est difficile même pour les plus gros agriculteurs et les grandes plantations de s’en sortir face à ces baisses des prix. Pour les petits agriculteurs et les ouvriers agricoles, la situation est encore plus dramatique.

**17.3 - Pour l’agriculture de produits vivriers** (céréales, lait, viande...), 90% s’écoule sur les marchés locaux, et en moyenne seuls **10% des productions nationales sont échangés sur le marché mondial.** L’agriculture familiale n’est concernée que de manière très marginale par les débouchés supplémentaires induits par cette libéralisation. Au contraire, elle est progressivement éliminée par la **concurrence des produits importés à bas prix**, provenant d’agricultures industrialisées et subventionnées (en provenance des pays occidentaux en particulier), ou tout simplement d’agricultures plus performantes grâce à des investissements antérieurs (Révolution verte en Asie et Amérique latine), des conditions climatiques plus favorables, ou des conditions d’exploitation abusives (concentration des terres, salaires misérables des ouvriers agricoles, surexploitation sans souci de l’environnement...).

<sup>15</sup> Extrait de la position des USA dans les propositions de négociations à l’OMC, pour Cancun, sept. 2003.

<sup>16</sup> Tiré du rapport sur le commerce mondial, PNUD, p.113

**17.4** - Pour mémoire, l'élevage de volailles et de porcs a été décimé en Haïti par les importations massives de découpes de poulets américains qui ne bénéficient pourtant pas directement de soutien à l'exportation, mais dont la « compétitivité » est directement liée au modèle d'élevage industriel hors sol, permis par les prix très bas des aliments pour volailles grâce à la productivité élevée des céréales et des oléagineux. De la même façon, les brisures de riz thaïlandais ou vietnamien concurrencent le riz africain sans le moindre coup de pouce à l'exportation.

**17.5** - Aujourd'hui, les **cultures génétiquement modifiées** constituent une menace pour les paysans, et pour les pays en développement. Elles ne feraient qu'accroître leur dépendance à l'égard des filières agroalimentaires multinationales, qui détiennent les brevets, et sont les seules à avoir les moyens financiers de « créer » des semences OGM. Les pays en développement dépendent déjà largement de ces firmes pour les engrais, les pesticides, y compris pour les semences améliorées de la révolution verte, et subissent ainsi les variations des cours, qui affecte leur production et leur sécurité alimentaire. Les OGM consacraient leur dépendance totale... Les semences traditionnelles risquent de disparaître du fait de la contamination par les semences OGM, l'érosion de la diversité biologique qui en résulterait serait extrêmement grave pour la société et l'humanité dans son entier. Les recherches à intérêt scientifique ou médical sont très importantes, mais vouloir généraliser ces semences à tous les pays, et les imposer par l'arme économique, est inacceptable. Or **les surfaces mondiales cultivées en OGM ont augmenté de 15% en 2003 pour atteindre le total de 67,7 millions d'hectares.**<sup>17</sup>

## **18. La « redécouverte » du rôle essentiel de l'agriculture de subsistance**

**18.1** - Pourtant de nombreuses études récentes, de la FAO, du PNUD ou de chercheurs indépendants, insistent à nouveau sur l'importance d'un développement rural et agricole basé sur l'exploitation familiale dans le développement au sens large. On ne trouve pratiquement pas un pays qui ne se soit développé et n'ait pu soutenir sa croissance sans avoir d'abord exploité et développé son potentiel agricole. Les effets initiaux d'une telle politique sont **d'augmenter le revenu rural**, assurant une croissance de l'approvisionnement alimentaire, et une réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire

<sup>17</sup> *Rapport de l'ISAAA, ( international service for the acquisition of agri-biotech application )*

**18.2** - Les exploitations paysannes ou les petits pêcheurs sont les principaux **garants d'une production continue d'aliments**<sup>18</sup>, tandis que les priorités des entreprises capitalistes sont d'assurer la rémunération de leur activité productive, ce qui les pousse à changer de lieu de production, à se reconverter vers d'autres activités économiques plus rentables. *"Ce n'est donc que rarement la grande entreprise capitaliste qui assure la sécurité alimentaire nationale, ni en quantité, ni en qualité, ni dans la continuité"*<sup>19</sup>.

**18.3** - En 2003, un rapport international sur le commerce mondial, dans le cadre du PNUD<sup>20</sup>, précise que *« la mondialisation a le potentiel de faire avancer le développement humain dans le monde, mais que la mondialisation a également augmenté la vulnérabilité et l'insécurité [...]. Mais la libéralisation ne garantit pas automatiquement le développement humain, et l'augmentation du commerce n'a pas toujours un impact positif sur le développement humain [...]. Il faudrait « transférer l'attention de la promotion de la libéralisation et de l'accès au marché, à la stimulation du développement. L'intégration économique dans l'économie mondiale est le résultat d'une croissance et d'un développement réussis, et non leur condition préalable. Les règles multilatérales du commerce doivent chercher une coexistence pacifique avec les pratiques nationales, par leur harmonisation ».*

<sup>18</sup> « La sécurité alimentaire : pour des politiques de développement équitable et durable » – CICDA novembre 2001

<sup>19</sup> Ibid

<sup>20</sup> Making global trade work for people », PNUD, Heinrich Böll Foundation, Rockefeller Brothers Fund, Rockefeller Foundation, Wallace Global Fund ; EARTHSCAN Publications, 2003

## II.D. Description des acteurs jouant un rôle important sur la souveraineté alimentaire :

### **19. Gouvernements, unions régionales et zones de libre-échange**

**19.1** - Les **gouvernements** étaient jusque là les premiers responsables de la conception et de la mise en œuvre des politiques agricoles, commerciales et de développement, toutes trois au cœur des enjeux de la lutte contre la faim et pour la souveraineté alimentaire. Les pays de l'OCDE ont choyé tout particulièrement leur secteur agricole depuis une cinquantaine d'années, afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et d'assurer le développement de leur économie. Ils ont donc fortement soutenu leurs agricultures et leur secteur agroalimentaire, par une panoplie complexe de soutien interne des revenus, de mesures de protection à l'entrée, mais aussi d'encouragement des exportations. Par contre, la plupart des **pays en développement n'ont pas eu les moyens de soutenir et beaucoup investir dans leur développement agricole**, bien que ce dernier constitue souvent une base essentielle de l'activité économique de leur pays. **Loin de financer le secteur agricole, leur démarche est au contraire souvent de le taxer**, et il est généralement la source d'un transfert financier net positif vers le reste de l'économie et vers le budget de l'Etat. La protection douanière était jusque là un des rares outils dont ils disposaient pour soutenir leur secteur agricole, moyen qui par ailleurs permet là encore d'alimenter les caisses de l'Etat. Cependant, l'orthodoxie est aujourd'hui au **désengagement de l'Etat et à l'ouverture des marchés**, ce qui limite les possibilités de maintenir de réelles politiques agricoles, tant au Nord qu'au Sud.

**19.2** - Un premier niveau est le transfert de régulation de l'Etat au niveau régional, dans le cadre des **unions économiques régionales**. A l'origine ces unions régionales ont renforcé ou consolidé la protection et la promotion des agricultures nationales, et constitué un moyen de défense régionale contre la concurrence. C'est le cas de **l'Union Européenne, avec sa Politique Agricole Commune** : la PAC a d'abord eu pour objectif de fortement protéger l'agriculture régionale, et développer avant tout les échanges européens. D'ailleurs, **près de 90 % de la production agricole européenne est échangée au sein de l'UE**. Mais les exportations vers les pays tiers n'ont cessé d'augmenter, et le fait qu'elles bénéficient de subventions sous diverses formes représente une concurrence déloyale. Les pays membres de l'UE ont cédé à la Commission européenne leurs voix à l'OMC (autrefois le GATT) pour mener les négociations en leur nom. **Les Etats Unis**, à l'échelon fédéral, ont

également une Loi Agricole forte, assortie d'un budget important de subventions et soutiens de natures diverses à l'agroalimentaire et aux exportations. **Union Européenne et Etats-Unis représentent 60% du commerce agricole mondial.**

**19.3** - Dans la plupart des pays en développement au contraire, **les unions régionales accélèrent au contraire la libéralisation et la dérégulation** : on en compte plus de 70, et la plupart ont été conclus dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, impliquant une libéralisation des échanges (*cf Annexe 1*). Ces **zones de libre-échange suivent également une logique régionale**, mais sont caractérisés par la forte inégalité de niveau de développement entre les pays signataires, qui provoque un déséquilibre dans la réciprocité du « libre » échange.

### **20. Les négociations commerciales multilatérales et les groupes informels de pays :**

**20.1** - Depuis vingt ans, la préoccupation majeure des gouvernements au niveau mondial, sous l'influence des « décideurs », a donc été de libéraliser les échanges agricoles, mesure considérée comme la plus à même d'assurer la sécurité alimentaire mondiale et la croissance de la richesse. Une préoccupation d'abord portée dans le cadre de « rounds » de négociations commerciales au sein du GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce), accord toujours en vigueur. Depuis 1995 une organisation encadre ces négociations : c'est **l'OMC** (Organisation Mondiale du Commerce), créée à la place de l'Organisation Internationale du Commerce prévue initialement dans les accords de Bretton Woods. Elle compte aujourd'hui 148 Etats membre, et son unique objectif est la libéralisation mondiale du commerce des biens et des services, c'est à dire la réduction des tarifs douaniers et des autres obstacles au commerce, pour éliminer toute discrimination dans les relations commerciales.

**20.2** - Dans le cadre de ces négociations commerciales, les pays membres se rassemblent spontanément au sein de sortes de coalitions. Les quatre entités commerciales les plus importantes sont regroupées au sein de **la Quad** : Canada, Communauté européenne (représentée par sa Commission), Japon et Etats-Unis, grandes puissances agricoles aux politiques agricoles très protectionnistes. En face, ce sont plus des alliances stratégiques mouvantes qui tentent de peser. Les groupes régionaux (Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes –**GRULAC**, **Groupe africain**

(tous les pays africains membres de l'OMC) ne pèsent pas beaucoup, d'autant qu'ils sont affaiblis par des divisions stratégiques. Leur principale revendication jusque là a été l'accès de leurs exportations de produits tropicaux aux marchés des pays riches. Même chose pour le « groupe des pays en développement », qui représente l'écrasante majorité des membres de l'OMC, mais manque d'une position de négociation claire, en dehors de ses interpellations récurrentes sur le peu de bénéfices que tirent les pays en développement de cette libéralisation déséquilibrée des échanges.

**20.3** - Par contre le « **groupe de Cairns** » réunit des pays développés (Australie, Nouvelle Zélande..) et en développement (Brésil, Argentine, Indonésie, Philippines etc.). C'est une coalition de 17 pays agro-exportateurs, qui comptent pour un tiers des exportations agricoles mondiales. Créé en 1986, le groupe de Cairns s'est employé à mettre l'agriculture au cœur des négociations commerciales multilatérales, comptant sur l'accélération de la libéralisation dans ce secteur pour ouvrir plus de marchés à leurs exportations. Ils sont très compétitifs vis à vis des pays de la Quad, car ils produisent de manière très extensive et donc avec des coûts de production très faible, avec une main d'œuvre abondante et bon marché. Très actif lors des négociations précédentes, ce Groupe de Cairns a été pratiquement inexistant lors de la 5<sup>ème</sup> conférence ministérielle à Cancun en septembre 2003.

**20.4** - Le **Groupe des 22**, apparu lors de cette conférence, ne comprend que des pays en développement<sup>21</sup>, dont les poids lourds habituellement sur des positions divergentes (Brésil, Inde, Chine). Il est parvenu à bloquer les négociations à Cancun, en réclamant une plus grande ouverture effective des marchés du Nord à tous les produits agricoles, et des dispositions spéciales pour les pays en développement, en particulier la **reconnaissance de produits stratégiques** pour leur sécurité alimentaire. Loin de remettre en cause les négociations à l'OMC, ce groupe estime que "l'organisation demeure le forum privilégié pour régler les différends commerciaux, et le système multilatéral est essentiel pour poursuivre le processus de libéralisation commerciale», mais «sur des bases justes et équilibrées».

**20.5** - La **marge de manœuvre des pays en développement** demeure malgré tout extrêmement limitée dans les négociations commerciales, en

<sup>21</sup> Brésil, Inde, Chine, et Afrique du Sud, Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, l'Equateur, El Salvador, Guatemala, Mexique, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Thaïlande, Venezuela, Egypte et Kenya.

particulier du fait de la situation d'endettement de nombre d'entre eux, de leur soumission aux exigences du FMI et de la Banque Mondiale, et de leur dépendance vis à vis des investisseurs internationaux, principalement effectués par des entreprises multinationales. **L'OMC n'a pas été intégrée au système des Nations Unies** : elle n'est donc pas tenue de veiller au respect des engagements pris par ses Etats membres dans le cadre des Nations Unies. Or les préoccupations strictement commerciales qui dominent à l'OMC sont souvent largement incohérentes avec les préoccupations plus larges du développement et du respect des droits humains, en particulier dans la lutte contre la faim et la pauvreté. L'une des demandes formulées actuellement par la société civile est donc **que l'OMC inscrive dans son préambule le respect des engagements pris par les Etats dans le cadre des Nations Unies, en particulier du droit à l'alimentation adéquate.**

## **21. Les Organisations internationales : dispersion et incohérence des efforts, moyens disproportionnés**

**21.1** - De nombreuses organisations internationales sont directement concernées par la question de la faim, de la lutte contre la pauvreté et de l'agriculture (cf. *Annexe 2*). On peut ainsi citer en priorité la **FAO** (Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation) et ses deux « satellites » que sont le **PAM** (Programme Alimentaire Mondial) ou le **FIDA** (Fonds International pour le Développement Agricole), puis la **CNUCED** (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement), **l'OIT** (Organisation Internationale du Travail) etc.... Mais aujourd'hui les institutions qui pèsent le plus sont les Institutions Financières Internationales : **BM** (Banque Mondiale) et le **FMI** (Fonds Monétaire International). L'approche monolithique et déséquilibrée de ces deux acteurs clefs est critiquée par les défenseurs de la souveraineté alimentaire, et les approches plus diversifiées et nuancées qu'ont des organisations comme la FAO, la CNUCED ou l'OIT ne parviennent malheureusement pas encore à être prises en compte dans les stratégies de ces organisations dont l'action a une portée tellement plus grande. La concertation renforcée qui se met en place peu à peu est donc un espoir, que la société civile doit appuyer de toute son énergie, en apportant ses propositions critiques.

**21.2** - En septembre 2000, au Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies, les dirigeants du monde ont convenu d'un ensemble d'objectifs et de cibles mesurables, d'ici 2015, pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement, et la discrimination à

l’égard des femmes. Ces **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** constituent un cadre visant à ce que tout le système des Nations Unies œuvre de manière cohérente pour atteindre un but commun.

**21.3** - L’objectif n°1 des OMD est de réduire de moitié la faim et la pauvreté d’ici 2015. Il nécessiterait un engagement concerté entre une vingtaine d’organisations du système des Nations Unies, en particulier la FAO, le FIDA et le PAM, l’OIT, la CNUCED, mais aussi le Groupe de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Un tel effort a déjà été engagé avec la création en 1997 du **Réseau du Système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire** : ce Réseau comprenant 20 organisations des Nations Unies constitue un mécanisme de suivi inter institutions du Sommet mondial de l’alimentation (1996) et du Sommet mondial de l’alimentation cinq ans après (2002), et appuie la **Coalition Populaire pour éliminer la faim et la pauvreté**. Le secrétariat du Réseau est assuré par la FAO, et plus de 80 Groupes Thématiques nationaux ont été mis en place dans le monde fin 2002. En 2002, la FAO a proposé une **Alliance internationale contre la faim** qui a été approuvée formellement dans la déclaration finale du Sommet mondial de l’alimentation cinq ans après.

**21.4** - Lors de la **Conférence de Monterrey en 2002**, les chefs d’Etat ont finalement réclamé des efforts pour un renforcement de la collaboration et coopération entre OMC et système des Nations Unies. Ainsi le **Cadre intégré pour le développement des échanges des pays les moins développés** est un premier pas, puisqu’il met en place une coopération entre l’OMC, la CNUCED, le Centre du commerce international (CCI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le FMI et la Banque mondiale. Malheureusement, des organisations comme la FAO ou l’OIT ne font pas partie de ce mécanisme, alors qu’elles auraient pu apporter des approches plus spécialisées sur les questions de l’agriculture, des petits producteurs, et des revenus des populations les plus précarisées par la libéralisation. Une approche pourtant bien nécessaire actuellement, alors que les seuls acteurs vraiment pris en compte comme pouvant jouer un rôle dans la lutte contre la faim et la pauvreté sont malheureusement les entreprises multinationales agroalimentaires...

## 22. Les entreprises privées :

**22.1** - Les **entreprises de l’agroalimentaire et de la distribution** : le développement d’entreprises agro-alimentaires est une nécessité et un progrès, pour

répondre à l’urbanisation croissante, et à l’évolution et la diversification de la demande. La question est de savoir **quelles entreprises on développe, et avec quel mode de production agricole et alimentaire**. En amont de la production agricole, *l’agrofourniture* fournit à l’agriculture les machines, les semences et les produits chimiques de toute nature (engrais, produits phytosanitaires, médicaments vétérinaires). Ensuite, *l’industrie agroalimentaire* collecte, stocke, transforme et conditionne les produits issus des récoltes, de l’élevage et de la pêche. La *distribution* a connu au cours des dernières années une véritable révolution, notamment avec l’apparition des grandes surfaces de vente. La *consommation* se diversifie également, et est de plus en plus intégrée dans cette chaîne, car les repas sont de plus en plus pris en dehors du domicile.

**22.2** - Aux côtés d’un secteur artisanal, qui subsiste de plus en plus difficilement, le **secteur industriel** se développe, avec des entreprises aux formes très diverses<sup>22</sup> et allant d’une dizaine de salariés à plusieurs milliers. Les politiques libérales qui exacerbent une concurrence inégale au niveau mondial, et pousse à des concentrations et rachats qui restructurent sans cesse les filières, aboutissant à une concentration croissante au sein de quelques centaines d’entreprises multinationales, dont le nombre de salariés dépasse les 100 000, pour les vingt premières d’entre elles. Le chiffre d’affaires de **Cargill** pour un seul produit, le café, est supérieur au PIB de tous les pays africains dont elle achète le café ! Ainsi, au niveau mondial, six sociétés accaparent quelque 85% du commerce mondial des céréales, huit se partagent de 55% à 60% des ventes mondiales de café ; sept firmes contrôlent 90% du commerce du thé dans les pays occidentaux : trois détiennent 83% des ventes de cacao dans le monde, et trois se répartissent 80% du commerce des bananes<sup>23</sup>. Lorsque l’on parle de développer les exportations des pays en développement, c’est avant tout l’intérêt de ces entreprises qui est défendu, et non le développement des pays en question. Les agriculteurs, éleveurs et pêcheurs sont intégrés dans ces filières sans bénéficier des vastes profits qu’elles font, car ils paient les intrants à des prix élevés mais reçoivent des prix très bas pour leur production. L’expansion de ces multinationales de l’agroalimentaire se fait le plus souvent en fonction d’une stratégie d’implantation géographique – des entreprises sont vendues ou achetées dans tel ou tel pays en fonction des bénéfices à réaliser – et d’occupation de créneaux. Leur taille gigantesque leur permet de dicter leurs

<sup>22</sup> Entreprises d’Etat, entreprises coopératives appartenant aux agriculteurs, entreprises familiales de toute taille...

<sup>23</sup> « Le commerce de la faim », John Madeley, Enjeux planète, 2002

conditions aux paysans, aux pouvoirs politiques en place, et d'investir les organisations internationales décisionnelles telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'OMC. Par ailleurs, en inondant les médias de publicités, de plus en plus souvent appuyées d'ailleurs sur des références (pseudo)scientifiques, **l'industrie agroalimentaire engendre la surconsommation et des déséquilibres nutritionnels** au sein des populations à pouvoir d'achat élevé.

**22.3** - Des conséquences aussi négatives sont également visibles chez des populations pauvres qui dépensent beaucoup pour une nourriture peu nutritive, alors qu'une alimentation saine leur serait accessible à moindre coût. Indirectement, avec des moyens puissants, des contre-messages alimentaires permanents sont délivrés aux consommateurs, aboutissant à une **standardisation des goûts**. On est bien loin d'une préoccupation de développement durable au niveau national, et de lutte contre la faim et la pauvreté... Cependant ni l'OMC ni la Banque Mondiale ne s'inquiètent de ce phénomène, leur discours sur la libéralisation des échanges ne s'attachant pas aux acteurs de ces échanges, mais seulement à leurs règles et aux engagements des Etats. Cependant, « *On parle de libre marché, mais en fait le commerce est contrôlé par les grandes entreprises* »<sup>24</sup>. La CNUCED commence à s'inquiéter de l'impact de cette concentration sur le commerce international. D'après son dernier rapport, **les deux cents premières entreprises transnationales sont responsables du quart de toute l'activité économique mesurée dans le monde**. Les Nations Unies lancent, elles aussi, un appel et soulignent que cette évolution doit être considérée comme " les premiers signes d'un dérèglement dans la redistribution des bénéfices générés par le processus de globalisation " (1).

### **23. Les organisations civiles :**

**23.1 - Les organisations à la base :** la clef de voûte des efforts pour défendre la sécurité et la souveraineté alimentaire, ce sont les organisations de paysans sans terre, de petits paysans et de pêcheurs, de femmes et de jeunes, de populations urbaines pauvres, qu'il s'agisse d'organisations villageoises et de quartier, d'organisations syndicales, ou d'organisations de défense des minorités culturelles, etc. qui partout dans le monde se créent pour défendre leurs droits, leur vie, et leur participation citoyenne dans leur société. Sans leur mobilisation, tous les efforts seraient vains... De plus en plus, ces acteurs locaux se regroupent en

réseaux locaux, régionaux, internationaux, avec des approches sectorielles (syndicats) ou pluriacteurs.

**23.2** - Pour **les organisations paysannes**, le syndicat international « majoritaire » est la **FIPA** (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles), dont le représentant européen est la **COPA** (Comité des Organisations de Producteurs Agricoles), qui représente 29 organisations majoritaires dans l'Europe des 15. La FIPA a longtemps soutenu les orientations productivistes et l'évolution vers une agriculture industrielle, comptant parmi ses membres, aux côtés de millions de petits paysans, des moyens et gros paysans. Cependant elle s'oppose de plus en plus à une libéralisation trop marquée des échanges agricoles, y préférant des niveaux de protection suffisants pour assurer un développement agricole dans la plupart des pays. La **Via Campesina**, par contre, a depuis son émergence au début des années 80, a toujours soutenu la production familiale et critiqué les pratiques industrielles et productivistes : c'est un réseau international de petits producteurs qui défend les petits paysans et les petits pêcheurs, ainsi que les ouvriers agricoles sans terre, avec une préoccupation particulière pour les femmes productrices. En France, la **Confédération Paysanne** en est membre, de même que la **Coordination Paysanne Européenne**. La Via Campesina est à l'origine de la diffusion du concept de souveraineté alimentaire. Ces deux tendances du mouvement paysan ont bien du mal à se retrouver pour défendre ensemble les acteurs de la production agricole, tant leur vision de l'évolution souhaitée pour les producteurs diffère, et est généralement antagoniste. Cependant, certaines organisations paysannes du Sud tentent d'allier ces deux mouvements dans la recherche d'une alliance commune. Ainsi, le **ROPPA** (Réseau Ouest Africain des Petits Producteurs Agricoles), bien qu'affilié à la FIPA, est très proche de la Via Campesina... Du fait de la régionalisation des politiques agricoles et commerciales, et des négociations multilatérales, les niveaux de prise de décision s'éloignent de plus en plus du local. Les mouvements paysans doivent s'adapter et anticiper pour peser à ces niveaux de décision, se regrouper au niveau régional, former des alliances au niveau international. Leur reconnaissance en tant que partenaire des pouvoirs publics sous-régionaux n'est pas non plus totalement acquise, même si celle des bailleurs l'est plus ou moins.

**23.3** - De même, de nombreux efforts ont été entrepris par les organisations de pêcheurs de tous les pays pour instituer un grand mouvement international regroupant les pêcheurs artisans dans le monde. Le **Forum Mondial des Pêcheurs** a cependant fait scission en 2001, à Loctudy (France), montrant ainsi l'énorme

<sup>24</sup> Ralph Nader

pois des situations et des analyses divergentes qui perdurent malgré les efforts de rapprochement que l’on peut observer entre les petits pêcheurs du Nord avec ceux du Sud sur un certain nombre de points.

**23.4 - Côté associations de consommateurs**, les mêmes clivages se retrouvent, entre celles qui encouragent la société de consommation et donc les prix alimentaires les plus bas, et celles qui tentent de construire la consommation en lien avec des processus durables de développement, en tenant compte des producteurs, de l’équité des échanges commerciaux etc. Les liens entre associations de producteurs et associations de consommateurs commencent à se renforcer : en occident, l’opposition a été forte à une époque, notamment du fait des problèmes de sécurité sanitaire des aliments, et du coût des politiques agricoles pour les contribuables, mais des alliances commencent à apparaître avec un souci de dépasser les différences et de s’unir pour demander une politique alimentaire répondant à la fois aux besoins des consommateurs et des producteurs. A l’inverse dans de nombreux pays du Sud, ces alliances existent de longue date, ces deux mouvements (de consommateurs et de petits producteurs) y défendant à la base la lutte contre la pauvreté, et étant concernés largement par les mêmes populations<sup>25</sup>.

## 24. Ce que font les ONG dans ce domaine

**24.1 - D’une manière générale, les ONG du Nord comme du Sud**, en lien avec les organisations de base, ont évolué dans leur vision du problème de la faim : dans les années soixante, on mettait beaucoup l’accent sur la nécessité de transférer les techniques agricoles et le savoir faire agronomique du Nord vers les pays pauvres, et sur l’aide alimentaire pour résoudre les crises alimentaires. Aujourd’hui, les approches sont beaucoup plus complexes, l’expérience du travail tant avec les petits producteurs du Sud qu’avec les populations pauvres en milieu urbain, avec leurs organisations et les ONG du Sud, et les leçons tirées des échecs et des succès du développement rural ont permis aux ONG de nuancer leurs stratégies. Les enjeux des politiques agricoles et économiques sont de mieux en mieux cernés. Au Nord comme au Sud, des ONG maîtrisant bien leurs dossiers arrivent à peser

<sup>25</sup> C’est le cas en Asie (en Malaisie avec l’Association des Consommateurs de Penang, aux Philippines, en Inde ou au Bangladesh, où les associations de consommateurs sont très solidaires des positions et mobilisations des syndicats de travailleurs ou des mouvements paysans.. De même que dans plusieurs pays d’Amérique Latine. Par contre le phénomène des associations de consommateurs n’est pas encore très consolidé en Afrique ou au Proche et Moyen Orient, de même qu’en Asie centrale ou Europe de l’Est...

pour se faire entendre aux côtés des politiques. Les choix gouvernementaux intègrent tant bien que mal les demandes de la société civile, mais le débat démocratique a encore beaucoup de progrès à faire. Reflet de ces évolutions et des débats lancés par le mouvement paysan, des plates-formes se créent maintenant dans la plupart des pays européens, regroupant paysans, consommateurs, environnementalistes et ONG de développement autour de la formulation d’objectifs communs sur les questions de politique agricole, commerciale, de développement et de sécurité alimentaire. L’approche de l’aide alimentaire est beaucoup plus prudente : si elle est toujours reconnue comme nécessaire en cas d’urgence, comme programme de sauvegarde pour sauver des vies humaines, de nombreuses organisations interpellent aujourd’hui sur la nécessité que cette aide ne soit pas un outil de politique d’exportation de surplus agricoles, ni de recherche de nouveaux marchés, et encore moins de diffusion de semences OGM sous couvert d’aide humanitaire.

**24.2 - Cependant les visions à l’égard du commerce agricole diffèrent** au sein du milieu des ONG : d’un côté on trouve une vision du développement qui se rapproche de la voie libérale, avec une position qui pense pouvoir inscrire les plus pauvres dans les bénéfices de cette libéralisation et bénéficier des lois du marché (dénonciation des subventions et du protectionnisme des politiques agricoles du Nord, promotion de la « compétitivité » des agricultures du Sud, exigence d’un accès total des marchés à leurs produits, sans distinguer entre agriculture paysanne et agriculture à grande échelle). Les ONG appartenant à cette mouvance sont donc fortement réservées à l’égard du concept de souveraineté alimentaire, qui sous-entend d’ériger des barrières au libre commerce, et de demander une intervention soutenue des Etats. De l’autre côté, les organisations qui défendent la souveraineté alimentaire sont plus nettement critiques à l’égard de la libéralisation et de la vision « tout marchand ». Elles demandent une intervention accrue de l’Etat dans son rôle de régulation et de redistribution sociale... et dans le concept de souveraineté alimentaire, et défendent aussi bien les petits agriculteurs du Sud que ceux du Nord.

**24.3 - L’évolution mentionnée dans le secteur de l’agriculture est également observable dans le domaine de la pêche à petite échelle** telle que définie par la FAO. A l’initiative de plusieurs ONG des deux hémisphères ( Pêche et Développement, CAPE, ICSF en Europe) travaillant en étroite collaboration avec des organisations regroupant les pêcheurs artisans d’autres régions du monde, des échanges d’informations et des

stratégies conjointes ou convergentes ont été mis en place, notamment pour donner aux accords de pêche entre l'UE et les pays tiers un contenu et des objectifs plus respectueux des droits et des intérêts des petits producteurs.

**24.4** - En France, la **Plate-Forme française pour une réforme immédiate de la PAC**, lancée en décembre 2002, a figuré une ouverture encourageante vers une recherche collective, multi-acteurs, d'une souveraineté alimentaire conciliant besoins du sud et du nord. Elle a évolué en 2003 vers une **Plate-Forme pour des Agricultures Durables et Solidaires**, qui réfléchit et se mobilise en particulier sur la question des prix agricoles, des intérêts à concilier entre producteurs et consommateurs, sur les moyens d'empêcher le dumping des produits agricoles européens sur les marchés des pays du Sud, et de permettre aux pays du Sud de protéger le développement de leur agriculture. Cette plateforme se situe également dans une dynamique avec d'autres plates-formes en Europe.

**24.5** - Les initiatives de **commerce équitable**, nombreuses tant en Europe que dans les pays du Sud, concrétisent également la recherche d'un lien équitable entre producteurs et consommateurs. La construction de cet équilibre est difficile, tâtonnante, et exige de s'interroger sur les priorités des producteurs : alimentation et autosuffisance en premier, ou augmentation du revenu ? Cette question, et l'équilibre à trouver au cas par cas selon les situations de chaque pays, est au cœur de la question de la souveraineté alimentaire.

**24.6** - Au niveau européen, **FIAN** (Food First Information and Action Network) et l'**Institut Jacques Maritain**, qui ont poussé depuis 1996 pour un Code de Conduite sur le Droit à l'alimentation à la FAO, coordonnent maintenant la mobilisation de la société civile du nord et du sud autour de ces enjeux en termes de **droit à l'alimentation**.

### **III. EXPERIENCES DU CCFD DANS LE DOMAINE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

#### **III.A. Dans le domaine du partenariat avec le Sud et l'Est :**

**25.** Le CCFD a une longue expérience d'appui à la fois pour la défense de la production familiale (appui à des syndicats, associations et ONG travaillant avec le milieu paysan, les paysans sans terre ou les pêcheurs artisans) et pour l'amélioration de la situation et des revenus des populations pauvres, urbaines, rurales et littorales. Il appuie des partenaires à toutes les étapes de la chaîne alimentaire.

**26.** **Accès aux ressources** (réformes foncières, accès à l'eau et aux ressources renouvelables, notamment celles de la Mer au crédit, aux intrants...) : Aujourd'hui, les stratégies mondiales poussent vers une privatisation de la gestion de toutes ces ressources, favorisant la spéculation et aboutissant à de fortes inégalités d'accès. En Amérique Latine, les partenaires ont de longue date abordé ces enjeux selon une approche politique, en remettant en cause directement ces stratégies, les modèles de production qui les sous-tendent et les rapports de force socio-économiques qui les régissent. Dans les autres continents, les partenaires ont généralement une approche plus localisée et moins politique, mettant sur pied des stratégies communautaires alternatives. Il est donc important que l'appui du CCFD sur ces questions soit le reflet d'une analyse approfondie, d'une stratégie claire et cohérente, d'un dialogue large avec les partenaires.

**27. Amélioration, diversification et conservation de la production** (progression des techniques culturales, terrestres et aquacoles, amélioration de l'équipement selon des technologies appropriées, construction de magasins de stockage, ouverture de centres de formation, recherche adaptée aux agricultures paysannes ou à la pêche artisanale, développement de l'agriculture biologique, et des pratiques de pêche sélectives etc.). Depuis 40 ans, c'est à ce domaine que se consacrent principalement les ONG et le CCFD lui-même a une bonne expérience et expertise en la matière. Suivant les continents, l'accent sera porté prioritairement sur tel ou tel aspect : ainsi en Amérique Latine et en Asie, nous nous intéressons particulièrement à la promotion de la biodiversité (entre autres au sujet des semences locales) et aux systèmes alternatifs de production valorisant le savoir-faire local. En Afrique du Nord ou subsaharienne, les efforts sont portés sur la formation et l'introduction de petites technologies. Cependant, les approches en termes de formation et d'itinéraires techniques doivent encore être analysées et systématisées (tant sur le contenu des formations et le « modèle » qu'elles promeuvent, que sur les méthodes de formation : sur le terrain, en centres de formation etc.).

**28. Préservation de l'environnement :** l'idée sous tendue est bien celle du développement durable, c'est à

dire de permettre l’amélioration de la situation des petits producteurs ( agriculteurs et pêcheurs ) tout en préservant l’accès des générations suivantes aux ressources. De plus ces systèmes sont souvent plus accessibles financièrement pour les acteurs que tout autre, car ils utilisent les ressources locales. Enfin c’est souvent aussi sur cet axe que la dimension culturelle ressort plus nettement (le rapport à la nature entretenu par les populations indigènes et autochtones)

**29. Amélioration de la transformation locale et de la commercialisation :** durant longtemps la commercialisation des produits agricoles, réservée aux gens du métier, s’est faite aux dépens des paysans. (c’est encore le cas pour les petits pêcheurs du sud qui dépendent totalement des collecteurs revendeurs) L’explosion des marchés urbains, l’augmentation des voies de communication, l’ouverture des frontières et même les effets positifs des projets d’amélioration de production, ont rendu nécessaire et possible un renforcement des initiatives des paysans dans ce domaine. De même, dans le cadre de la diversification des activités agricoles, la transformation locale apparaît dans bien des cas comme un moyen d’augmenter la valeur ajoutée des producteurs familiaux et de l’aire de commercialisation Le CCFD a appuyé des partenaires précurseurs, mais le champ d’action est vaste et la créativité nécessaire. La commercialisation se pose comme un des problèmes cruciaux sur la plupart des continents, dans la mesure où les ONG et acteurs locaux ont une compétence déjà établie sur la production mais encore balbutiante sur les aspects d’accès aux marchés. Il y a là sans doute une stratégie d’appui propre au CCFD à préciser.

**30. Amélioration du revenu** (appui à l’agriculture familiale tournée vers des cultures de rente ou aux autres métiers ruraux). Dans le premier cas il s’agit d’aider les paysans à défendre leurs droits dans un contexte de dégradation des prix ou de trouver des solutions alternatives de commercialisation (marché local et commerce équitable). Dans le deuxième cas, il s’agit de diversifier les sources pécuniaires en promouvant d’autres métiers ruraux. Le CCFD est particulièrement impliqué sur les questions de commerce équitable, aux débouchés limités.

**31. Appui dans l’accès à l’alimentation :** le CCFD appuie un certain nombre de projets urbains visant à permettre aux populations pauvres d’accéder à une alimentation équilibrée. Le lien est fait pour certains partenaires entre nutrition et santé. Par ailleurs, le CCFD a déjà une longue expérience d’appui au renforcement des activités génératrices de revenus pour les populations urbaines pauvres (épargne-crédit, micro-entreprises etc.). Cependant, le lien avec les problèmes

et stratégies d’accès à l’alimentation n’est pas toujours fait explicitement par les partenaires, cet aspect doit être renforcé. De plus, le droit à l’alimentation comme incombant aux Etats n’est généralement pas assez mis en exergue.

**32.** D’une manière générale, le CCFD met l’accent sur le **développement rural comme promoteur de développement local** (ALM), plutôt que sur une « approche intégrée » qui devient souvent un alibi pour toutes sortes d’actions manquant parfois de vision et de cohérence. Le CCFD encourage ses partenaires à s’impliquer dans des actions vis à vis des pouvoirs locaux, en particulier pour l’accès aux services. C’est particulièrement le cas dans les régions extrêmement pauvres, notamment en Afrique. D’autres acteurs approfondissent plutôt sur des valeurs l’identité culturelle. C’est surtout le cas des régions indigènes en Amérique Latine ou des zones d’oasis dans le bassin méditerranéen. Il faut noter aussi le cas particulier des projets intégrés dans les zones de conflits, qui intègrent une dimension psychosociale et reconstruction de la paix.

**33.** Par ailleurs, le CCFD appuie de manière transversale les partenaires sur des aspects de renforcement des acteurs et de mobilisation sociale :

**33.1 - action transversale d’appui à la structuration des acteurs** de la société civile (organisations de paysans et de pêcheurs aux échelons locaux, nationaux, création de réseaux régionaux ou internationaux sur ces enjeux) La prise en charge de leurs intérêts par les petits producteurs eux-mêmes ne peut passer que par une structuration forte entre eux. Des mouvements remarquables existent en Amérique Latine et en Asie, ils sont plus rares en Afrique mais des avancées sont à noter ces dernières années. Ce type d’appui est un axe fort de l’expérience et de l’expertise du CCFD, qui se renforce continuellement.

**33.2 - Appui à des actions de campagnes et lobbying des partenaires :** peu de partenaires du CCFD sont activement engagés et performants dans des actions de lobbying, mais ceux qui le sont ont généralement une grande expertise et efficacité. Le CCFD cherche à renforcer son appui pour que plus de partenaires acquièrent une expérience dans ce domaine, et mènent des actions de lobbying, notamment sur les enjeux liés aux réformes agraires, aux accords régionaux de libre échange, aux accords de pêche entre l’UE et les pays ACP, à l’OMC etc. C’est pourquoi des partenaires sont systématiquement invités aux grandes rencontres internationales portant sur la dimension politique de ces questions et que nous nous rapprochons de plus en plus des organisations professionnelles existantes dans ces domaines.

### III.B. Dans le domaine de l'éducation et du plaidoyer :

#### **34. L'éducation sur le thème de la souveraineté alimentaire :**

**34.1 - D'abord la formation :** des actions de formation du réseau CCFD sur la souveraineté alimentaire sont organisées à tous les niveaux (national, régional et diocésain) afin de permettre aux militants bénévoles d'entrer dans la dynamique du nouveau thème. Ces formations permettent d'une part d'acquérir des repères sur le fond de la question (données sur l'état des lieux, engagement des acteurs et expériences des partenaires), d'autre part de mettre le réseau en capacité d'animation sur ce thème, grâce à des outils et à une méthodologie propre.

**34.2 - La dynamique de la « recherche-action » :** La dynamique de « recherche-action » lancée à l'ouverture de ce thème doit permettre :

- ❖ à tous les acteurs du CCFD de s'exprimer en leur nom propre sur la question ;
- ❖ de confronter les points de vue ;
- ❖ de toucher aux comportements de chacun et à des stratégies collectives.

**34.3 - Le carême et la souveraineté alimentaire :** durant le carême, de nombreuses actions d'éducation au développement sont orientées sur le thème du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire : entrées en carême diocésaine, soirées d'animation, défis terre d'avenir, accueil d'un partenaire.... Le CCFD propose également une réflexion sur une **approche chrétienne de l'alimentation**.

**34.4 - Une approche spécifique pour les enfants et les jeunes :** une approche spécifique du thème est proposée aux publics jeunes (5-18 ans). Elle est centrée sur les relations des enfants et des jeunes à l'alimentation, s'appuie sur une réalité géographique délimitée (le Sahel en 2004-2005) et des outils d'animation particuliers.

**34.5 - L'événement Terre Solidaire :** afin de se rendre visible et de se positionner clairement sur les enjeux de la faim et de la sécurité alimentaire, le CCFD a lancé en 1999 l'événement Terre Solidaire. Le thème d'animation Souveraineté Alimentaire est une occasion majeure de redynamiser cet événement de rentrée, qui vient s'ajouter aux temps forts annuels déjà proposés pendant le carême. Terre Solidaire s'adresse lui au grand public, au public de la rue. Le message est déterminé : *lutter contre la faim par le développement*.

**34.6 - En termes de plaidoyer** (campagnes d'opinion et lobbying), le CCFD a commencé en 2001-2002 à se positionner activement en France. Il est co-initiateur, avec le CFSI, Solagrail et le GRET, de la campagne pour une réforme immédiate de la PAC, qui s'élargit maintenant aux négociations à l'OMC et à l'ensemble des politiques agricoles dans le monde. Le CCFD est clairement positionné sur la défense du droit à l'alimentation et le suivi du processus FAO. Au niveau international le CCFD est impliquée dans le Groupe de travail CIDSE sur la sécurité alimentaire et le commerce (TG1), mais relaie peu en France les positions CIDSE sur le commerce, qui diffèrent sensiblement des positions des plates-formes françaises sur ce thème.

### IV. VISION DU CCFD DANS LE DOMAINE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

**35.** Le thème de la souveraineté alimentaire plonge au cœur des problèmes de la planète et des valeurs du CCFD : lutte contre la pauvreté, développement solidaire, développement durable, commerce équitable, partage des fruits de la croissance, respect de la diversité des identités et cultures. L'individu, la famille et les solidarités au sein des groupes humains sont au cœur de cette stratégie.

**36.** Nous avons la vision d'un monde où chaque pays ou région doit **pouvoir décider librement de favoriser la production et la transformation familiale** de produits alimentaires d'origine agricole et halieutique, au niveau national ou régional, afin de préserver un

niveau maximal d'autosuffisance alimentaire, de développer les emplois et les activités en milieu rural et littoral, et d'alimenter sa population urbaine en priorité à partir de ses propres productions, et non à partir d'importations à bon marché. Le CCFD partage avec la plupart de ses partenaires l'analyse selon laquelle la **production familiale ou à petite échelle** n'est pas seulement à promouvoir parce qu'elle permet directement à la moitié de la population mondiale de vivre : c'est aussi parce qu'elle est riche d'expérience et de savoir-faire, de valeurs humaines, et qu'elle fonde des dynamiques économiques et sociales plus durables et efficaces à de nombreux

points de vue que la production industrielle. L’identité culturelle de chaque peuple y plonge ses racines. Mieux soutenue (accès aux ressources, aux crédits, bénéfiques de la recherche, des investissements...) et défendue, elle pourrait être à la **base d’une gestion plus durable des ressources, de la préservation de la biodiversité, et d’un développement économique plus juste et humain**. Elle constitue une **alternative** aux pratiques industrielles et productivistes, très consommatrices par ailleurs (énergie, eau...), polluantes, et destructrices sur le plan social et culturel.

**37.** Le CCFD est convaincu qu’il est possible que les petits producteurs et les consommateurs pauvres aient **accès à une nourriture adéquate** (à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs), **grâce à leur propre activité économique**, et non par le biais de programmes d’assistance humanitaire. Pour cela, la priorité est que les petits producteurs familiaux aient un revenu qui leur permette de vivre décemment, de progresser et d’investir dans leur activité de production, de commercialisation ou de transformation. Ainsi, nous défendons des politiques économiques reposant avant tout sur la production familiale et sur le développement d’un tissu économique local diversifié.

**38.** A cette fin, il est indispensable que les petits producteurs aient **accès aux ressources** (terre, eau, moyens de production et semences, crédit, formation etc.) pour développer des modes de production durables, et aient accès à un système d’échanges, de distribution (infrastructures de stockage, de transport, organisation des marchés etc.).

**39.** Il faut que la **régulation des marchés se fasse selon des logiques de coopération** et non de concurrence. Les échanges commerciaux sont importants, mais doivent respecter **le droit à produire, le droit au travail, et le droit à une alimentation adéquate**. Ainsi, les subventions dans l’agriculture et les pêches, attribuées sur base des droits et attentes des populations, peuvent être légitimes, à condition qu’elles ne servent pas à promouvoir des exportations nuisibles à la souveraineté alimentaire des autres pays. Par ailleurs, chaque pays doit avoir le droit de protéger, par des barrières douanières ou des quotas, ses productions nationales vitales pour sa sécurité alimentaire.

**40.** Par ailleurs, il est crucial que le **rôle de l’Etat soit l’expression d’une politique à long terme**, et non de la réponse à des pressions et aux exigences de quelques acteurs : c’est le sens de l’affirmation du CCFD sur l’importance de réhabiliter le politique (cf RO). Le CCFD n’adhère pas à une vision totalement libérale selon laquelle l’Etat ne devrait pas intervenir au niveau de la production, et devrait laisser le jeu de la concurrence réguler la production et les échanges. Ainsi le CCFD affirme dans ses Orientations que « face au

« *tout économique libéral* », il est **nécessaire que la sphère du politique –du citoyen au décideur démocratiquement désigné – prenne ou reprenne le contrôle de la vie en société** ». Afin de **garantir à la fois le droit individuel de tous à une alimentation adéquate, et le droit de produire**, qui permet à plus de la moitié de l’humanité de vivre, les gouvernements doivent pouvoir assumer leurs obligations de respecter, protéger et mettre en œuvre ce droit à l’alimentation. Il ne peuvent le faire que s’ils ont la possibilité d’intervenir dans la répartition et la gestion équitable des ressources du pays, de réguler la production et la distribution alimentaire afin de s’assurer que les plus pauvres y aient accès, et de défendre et appuyer les activités économiques qui permettent à la majorité de sa population de vivre décemment et de se nourrir par eux-mêmes. Ainsi, parmi les défis relevés par le Rapport d’Orientation, on trouve : la **lutte contre les inégalités en matière d’accès aux biens**, et la lutte contre les **dérives d’un développement économique aveugle** (p.6).

**41.** Il est urgent de garantir le respect des droits tels qu’ils sont établis et élaborés dans le cadre des institutions onusiennes. A cette fin il faut **mieux prendre en compte les organisations des Nations Unies** habilitées à traiter du développement, de l’agriculture et du commerce (CNUCED, FAO, OIT, PNUD en particulier). Les négociations commerciales dans le cadre de l’OMC devraient se faire dans un cadre clair fixé aux Etats pour renforcer leurs stratégies de développement, et la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International devraient veiller à ce que les programmes de développement qu’ils financent permettent de répondre à ces préoccupations prioritaires.

## V. MISSION DU CCFD :

### 42. Améliorer la production et la commercialisation

**Problème** : l'amélioration de la production et de la commercialisation par les petits producteurs est négligée par les gouvernements du Sud, et dans les grands programmes de coopération et d'aide au développement.

**Objectif et stratégie** : Le CCFD veillera à poursuivre son appui aux organisations de petits producteurs, à renforcer leurs actions d'amélioration de la production alimentaire des petits producteurs, tout en interpellant sur la nécessité que les politiques publiques soient plus attentives aux besoins de ce secteur, et en renforçant les actions de ses partenaires en ce sens auprès de leurs propres gouvernements.

### 43. Soutenir les organisations de petits producteurs

**Problème** : les organisations de petits producteurs (paysans, pêcheurs) n'ont pas le poids et l'impact suffisant pour influencer les politiques les concernant.

**Objectif et stratégie** : le CCFD vise donc à favoriser l'émergence et la structuration de telles organisations fortes et reconnues. Pour cela, il prévoit de travailler de façon concertée avec elles, à leur information et à leur formation, à la mise en réseau, au renforcement de leur analyse, à la promotion de leur participation aux négociations stratégiques. Parallèlement, le CCFD cherchera à mieux capitaliser son expérience et expertise dans ce domaine, afin de mieux cibler ce travail de structuration et d'affiner cette stratégie de renforcement institutionnel et de mise en réseau..

### 44. Développer les échanges au sein de la société civile

**Problème** : au Sud, les liens entre organisations de producteurs et les autres organisations sont souvent faibles, de même que l'expression de visions, stratégies et positions communes sur les questions de politique économique, agricole, halieutique et alimentaire. Par manque d'expertise et de possibilité pour mener une réflexion plus large, certains partenaires adoptent des positions et approches à trop court terme.

**Objectif et stratégie** : le CCFD encourage les échanges et les débats avec et entre ses partenaires, notamment entre organisations de producteurs, et entre milieu urbain, littoral et rural,, afin d'approfondir ensemble la réflexion, de nuancer les approches, et de sensibiliser largement les partenaires à la question de la souveraineté alimentaire pour des actions tenant mieux compte de cette problématique. En particulier, l'importance et la faisabilité de privilégier des échanges agricoles au sein d'ensembles régionaux homogènes plutôt que le commerce mondial est creusée et explicitée.

### 45. Sensibiliser l'opinion publique française

**Problème** : en France, l'opinion publique n'est pas suffisamment sensibilisée à la persistance de la faim dans le monde, et ne fait pas le lien entre cette situation et les choix politiques dominants.

**Objectif et stratégie** : le CCFD se mobilise pour interpellier l'opinion publique française, pour sensibiliser aux enjeux de la souveraineté alimentaire, et appeler à des changements de comportements des consommateurs, et à leur mobilisation auprès des principaux acteurs pesant sur les choix de politique agricole et commerciale.

### 46. Le commerce équitable

**Problème** : l'un des moyens pour sensibiliser aux enjeux de la souveraineté alimentaire est de promouvoir le commerce équitable, à la fois par la sensibilisation des consommateurs au Nord, et en appuyant les initiatives de partenaires du Sud.

**Objectif et stratégie** : il est important de veiller à la cohérence de ces initiatives de commerce équitable avec la souveraineté alimentaire, en particulier lorsqu'il s'agit d'un commerce Nord-Sud.

### 47. S'investir dans le débat entre acteurs

**Problème** : de nombreuses différences, voire divergences, divisent encore les ONG françaises et européennes sur les questions du commerce agricole et des moyens de lutter contre la faim.

**Objectif et stratégie** : il est important de tenter de clarifier les analyses pour renforcer les alliances et peser plus de poids sur les politiques. Le CCFD s'attache donc à poursuivre son investissement dans la Plate-Forme pour des Agricultures Durables et Solidaires, en particulier pour travailler sur un approfondissement de visions et stratégies communes avec les autres ONG françaises, et européennes. Il veille également à travailler avec d'autres organisations européennes, au sein de la CIDSE ou directement auprès d'autres organisations.

#### 48. Faire pression pour des politiques agricoles et commerciales solidaires

**Problème** : les politiques agricoles et commerciales européennes (en particulier la PAC) continuent d’avoir des conséquences négatives importantes pour le développement des agricultures et des économies des pays du Sud.

**Objectif et stratégie** : le CCFD se mobilise au sein de ces mêmes Plate-Forme pour apporter son appui à des actions d’interpellation et de lobbying auprès des gouvernements français et de la Commission Européenne, afin que l’Europe mette fin à ses pratiques de dumping de produits agricoles sur les pays du Sud, et remette en question la stratégie exportatrice de son développement agricole.

#### 49. Interpeller les entreprises agroalimentaires responsables

**Problème** ; les entreprises agroalimentaires françaises et européennes poursuivent leur stratégie d’exportation agressive, sans qu’aucune règle ne cherche à les contraindre dans les conséquences souvent dramatiques de leurs actions sur les petits producteurs du Sud.

**Objectif et stratégie** : le CCFD mène des campagnes, au sein de divers collectifs, pour interpeller les entreprises agroalimentaires sur leur responsabilité par rapport aux petits producteurs du Sud, et tente de peser, par une mobilisation de l’opinion publique, afin que ces entreprises améliorent leur pratique et leurs stratégies de manière à limiter les conséquences de leur action sur les petits producteurs.

#### 50. Pour des politiques de pêche solidaires

**Problème** : dans le domaine halieutique, la mise en œuvre d’accords de pêche négociés par l’UE avec les PVD a pu provoquer des compétitions déséquilibrées pour l’accès aux ressources voire aux marchés, et engendrer des conséquences négatives pour les pêcheries locales.

**Objectif et stratégie** : le CCFD continuera d’appuyer les ONG spécialisées (CAPE et Pêche et Développement notamment) afin que la nouvelle génération " d’accords de partenariat Pêche "ne génère qu’une activité non concurrentielle avec celle des producteurs locaux, connue avec précision, contrôlée, effectivement durable et équitable

#### 51. Pour un rôle accru des Nations Unies

**Problème** : les institutions de l’ONU (FAO, CNUCED, PNUD, OIT), malgré des efforts de réforme et une attention récente pour améliorer les transversalités et les cohérences, demeurent peu mises en valeur et écoutées dans la formulation et le suivi des stratégies de développement, et des politiques économiques, en particulier en lien avec les enjeux agricoles et alimentaires.

**Objectif et stratégie** ; le CCFD prend clairement position, dans tous ses textes, positionnements et interpellations, en faveur d’un rôle accru et d’une meilleure reconnaissance et efficacité de ces institutions, tant dans le cadre de ses actions de sensibilisation et mobilisation de l’opinion publique, que de ses actions de lobbying. Par ailleurs, le CCFD continue à s’exprimer en faveur d’une réforme de l’OMC, et pour qu’un **bilan des impacts sociaux et environnementaux de la libéralisation soit décidé, et mené à bien de manière transparente et avec une participation active et réelle de la société civile.**

## RESUME

**52. La priorité du CCFD est de promouvoir la production alimentaire familiale tout en défendant les consommateurs pauvres.**

*En défendant l'accès aux ressources productives (terre et ressources halieutiques, eau, semences, recherche, crédit..) pour les petits paysans et pour les travailleurs agricoles sans terre, et des prix et salaires rémunérateurs pour les actifs agricoles et de la pêche, on défend par là même des revenus et emplois viables en milieu rural, donc un accès à une alimentation adéquate pour les consommateurs ruraux pauvres. Ceci freine l'exode vers les villes, et le développement de la production nationale et des échanges régionaux assure aux consommateurs urbains pauvres l'accès à des produits alimentaires à des prix raisonnables (filières courtes, marges raisonnables).*

**53. Le CCFD considère que les politiques agricoles et rurales doivent redonner la priorité aux cultures et productions vivrières, et à la diversification non agricole, plutôt que de continuer à encourager les productions d'exportation de produits primaires non transformés. Cette diversification doit se faire en fonction des besoins locaux, nationaux et régionaux, et non en fonction de la demande du marché international et de l'accès aux marchés occidentaux. Il s'agit de renverser les priorités, qui ont favorisé jusque là une dépendance excessive à l'égard de productions d'exportation (agriculture, pêche) généralement cultivées avec un faible souci de la durabilité et de la justice sociale, et qui ont abouti à une dépendance et une précarité tant économique qu'alimentaire.**

**54. Le CCFD soutient le développement de marchés agricoles locaux et régionaux, plutôt que l'ouverture aux échanges internationaux et l'accès aux marchés des autres continents.**

*Concernant les subventions et soutiens à l'agriculture, le CCFD défend donc le droit des Etats, du Sud comme du Nord, à soutenir leur agriculture vivrière et la protéger des importations, condition d'une souveraineté alimentaire. Cependant les soutiens ne devraient pas concerner les cultures d'exportation (car ils créent alors une concurrence déloyale). Les règles du commerce international (accords bilatéraux ou multilatéraux) doivent permettre à tous les pays d'élever des obstacles aux importations pour protéger leurs productions et marchés stratégiques pour leur souveraineté alimentaire.*

**55. Le CCFD défend le rôle de régulation et de soutien des Etats et Unions Régionales dans les politiques agricoles et commerciales, et un rôle accru pour les organisations des Nations Unies les plus concernées par la souveraineté alimentaire (FAO, CNUCED, OIT), pour plus de cohérence dans l'élaboration des stratégies de développement agricole, rural et de commerce agricole. Les politiques nationales et internationales devraient être décidées démocratiquement, dans le souci de la solidarité et de la répartition et la gestion équitable des ressources, de la régulation de la production et des prix, de la régulation des acteurs privés, et en prenant soin d'évaluer régulièrement leur impact.**

# ANNEXES

- Annexe 1 : Unions régionales et zones de libre échange
- Annexe 2 : Les Organisations Internationales

## ANNEXE 1 : UNIONS REGIONALES ET ZONES DE LIBRE ECHANGE

Dans la plupart des pays d'Asie et d'Amérique latine, ces plans d'intégrations se font selon le principe du «**régionalisme ouvert**», et ressemblent en fait plus à des zones de libre-échange : non seulement ils n'ajoutent aucun nouvel obstacle au commerce avec les pays tiers, mais ils s'accompagnent même d'un abaissement de ces obstacles. Ces accords ont d'abord été conçus pour les produits industriels, mais s'élargissent maintenant de plus en plus rapidement aux produits agricoles.

En Amérique Latine, c'est le cas pour le **MERCOSUR (Marché commun austral entre les pays du Cône Sud**, sauf le Chili, le Pacte andin, ou le **MCAC (marché commun d'Amérique centrale)**.

D'autres régions évoluent progressivement vers cet objectif : l'**Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)** avait jusqu'à présent des objectifs plus politiques et sécuritaires qu'économiques. Cependant elle a récemment négocié un accord de libre échange, qui ne concerne pas encore directement l'agriculture, en dehors de l'accord de sécurité alimentaire mutuelle prévoyant la mise en commun des stocks de riz en période de pénurie. Mais les échanges agricoles y sont de fait déjà fortement libéralisés. Les accords africains comprennent en général des dispositions prévoyant une libéralisation des échanges de produits agricoles, car ceux-ci représentent une part importante du commerce extérieur de toute la région.

L'**UEMOA (Union Economique et Monétaire d'Afrique de l'Ouest)** instituée en 1994 a élaboré en 2002 une politique agricole commune, visant sur le principe à réduire la dépendance alimentaire de la région en limitant les importations, et à lutter contre la pauvreté rurale. Mais les tarifs extérieurs qu'elle fixe sont beaucoup trop modestes pour parvenir à ses fins (de 0% à 20%, une exigence des bailleurs IFIs, pays de l'OCDE). Ils n'encouragent pas la production locale, surtout pour le cas des produits qui profitaient jusqu'à présent d'une protection relativement plus élevée (riz, sucre, lait, huile, viande). cette "politique agricole" ne prévoit là non plus pas de protection spécifique pour les produits agricoles et alimentaires, et les tarifs extérieurs appliqués sont extrêmement bas, donc très peu protecteurs pour les agricultures nationales.

Dans d'autres régions du monde par contre, on est encore loin de la mise en place de politiques agricoles ou commerciales communes, notamment du fait de la persistance de conflits frontaliers. Ainsi pour la **SAARC (Asie du Sud : Inde, Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka Népal, Bhoutan, Iles Maldives)**.

### Accords de libre-échange

Au delà de ces unions régionales, les **accords de libre-échange** (bilatéraux ou multilatéraux) se multiplient, généralement entre un pays développé (USA, Canada, Europe, Japon etc.) et un ou des pays en développement. Au total, **162 accords commerciaux de libre-échange notifiés au GATT ou à l'OMC** sont à ce jour en vigueur, et 100 à 200 nouvelles formations commerciales régionales sont attendues d'ici 2005 ; l'OMC est censée examiner et évaluer la cohérence de ces accords avec les règles commerciales multilatérales.

L'Amérique du Nord s'est lancée dans un tel processus avec l'**Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)** qui élargit au Mexique l'ancien accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis (**CUSTA**). Aux termes de l'ALENA, les droits de douane doivent être abolis pour la plupart des produits selon des délais très rapides. Après l'industrie, l'agriculture est désormais concernée par ces mesures... L'**ALCA** relève de la même démarche.

Les accords de Cotonou entre l'**Europe et les pays ACP** (Afrique, Caraïbes, Pacifique), qui accordaient de nombreux avantages aux pays ACP en termes d'accès au marché européen, a dû être renégocié pour être mis en cohérence avec l'Accord Agricole de l'OMC. Il est donc transformé en **Accords de Partenariat Economique Régional (APER)**, en cours de négociation, et qui reposent sur la base du libre-échange et de la réciprocité, donc des accords très inégaux dans les faits.

## ANNEXE 2 : LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### L’OMC

Cette organisation basée à Genève ne compte que 550 fonctionnaires, et ne dispose que d’un budget modeste de fonctionnement. Mais son action domine actuellement toutes les stratégies de développement et les politiques économiques, en particulier agricoles.

Elle compte aujourd’hui 148 Etats membres, et son unique objectif est la libéralisation mondiale du commerce des biens et des services, c’est à dire la réduction des tarifs douaniers et des autres obstacles au commerce, pour éliminer toute discrimination dans les relations commerciales.

L’enjeu est donc de conclure des accords multilatéraux, qui s’appliquent à tous ses membres, sur la base de la réciprocité et des avantages mutuels. Les négociations se mènent lors des **Conférences ministérielles**, tous les deux ans (Doha en 2001, Cancun en 2003, et en principe Hong Kong en 2005), qui sont les instances suprêmes de décision de l’OMC, entre Ministres du commerce. Mais elles se déroulent également de manière continue entre les négociateurs permanents de ses membres à son siège de Genève.

L’une des forces de l’OMC réside dans le fait qu’elle dispose d’un **organe de règlement des différends (ORD)**, qui permet aux membres de porter plainte contre un autre pays lorsque les règles ne sont pas respectées. Les sanctions possibles sont sous forme commerciale, comme par exemple la fermeture du marché du plaignant au contrevenant. Les pays les plus faibles sont les perdants, car n’étant que des partenaires commerciaux marginaux, ils n’ont pas les moyens d’imposer des sanctions.

### Les Organisations du Système des Nations Unies : dispersion des efforts et moyens disproportionnés

**La CNUCED** (Conférence des nations Unies pour le Commerce et le Développement) : créée en 1964, elle a pour objectif de favoriser l’intégration des pays en développement dans l’économie mondiale, en veillant à ce que le commerce leur soit un instrument de développement économique. Tandis que les règles commerciales se négocient à l’OMC, la CNUCED entreprend de mener à bien des recherches et réflexions sur l’articulation entre commerce et développement, et aborde également les questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l’investissement et du développement durable : avec une équipe de 400 fonctionnaires, un budget ordinaire de 50 millions de \$ par an, et de 25 millions de \$ en fonds extrabudgétaires d’assistance technique, elle développe cette fonction d’expertise et de recherche, pour appuyer les débats intergouvernementaux au sein de la CNUCED ou dans d’autres instances. La **Conférence de la CNUCED** se tient tous les quatre ans. La dixième session, à Bangkok en février 2000, avait adopté une Déclaration et un Plan d’Action qui insistaient beaucoup sur la nécessité de définir des outils de politique commerciale favorisant le développement. Pour autant la CNUCED n’a pas une approche critique à l’égard de la libéralisation des échanges commerciaux et des logiques des marchés mondiaux. L’orientation de son travail et de ses recherches vise à permettre à tous les pays d’être capables de tirer avantage des négociations commerciales, et donc à les aider à renforcer leur capacité de production, à diversifier leurs économies.. Avant la création de l’OMC, la CNUCED a accompagné les négociations dans le cadre du GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce), et a fourni le cadre de négociation des accords sur les produits de base. Avec la création de l’OMC en 1995, la CNUCED s’est vue retirer son rôle d’encadrement et d’enceinte de négociations. Mais le **Conseil du commerce et du développement de la CNUCED** a un statut d’observateur auprès du Comité du commerce et du développement de l’OMC, et réciproquement. L’agriculture étant centrale pour le développement de la plupart des pays pauvres, et nécessitant une approche plus nuancée que la stricte préoccupation de libéraliser toujours plus les échanges, la CNUCED est souvent mise en avant, en particulier par la société civile, comme **alternative souhaitable à l’OMC pour réguler le commerce agricole**. Dans un contexte où le dossier agricole bloque de plus en plus les négociations à l’OMC, la **XIème Conférence de la CNUCED**, qui se tiendra à São Paulo, Brésil, en juin 2004, pourra démontrer si un second souffle est possible pour la CNUCED sur la question du commerce agricole, et si elle prend plus de distance au regard d’une vision idéaliste des bienfaits de la libéralisation, et apporte plus de nuances sur ce sujet dans ses analyses et objectifs.

### Le PAM

Le **PAM** (Programme Alimentaire Mondial) gère l’aide d’urgence alimentaire internationale. Avec 600 salariés à son siège de Rome, et 2 000 sur le terrain, son budget annuel tourne autour de 1,5 milliard de \$, qu’il utilise à 80% pour l’aide alimentaire d’urgence (en moyenne 4 millions de tonnes distribuées à 80 millions de personnes chaque année), et de moins en moins pour du développement à plus long terme. Depuis 1963, le PAM a investi 27, 8 milliards de \$ et plus de 43 millions de tonnes de céréales pour son action...

## La FAO

La **FAO** (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), basée à Rome, a été créée en 1945 avec pour mandat d'améliorer l'état nutritionnel de la population mondiale, et de faire progresser la productivité agricole et les conditions de vie des populations rurales. Aujourd'hui, c'est l'une des plus grandes agences spécialisées du système des Nations Unies, qui emploie 3700 personnes, dispose d'un budget ordinaire de 750 millions \$, et d'un budget pour les programmes de terrain de 370 millions \$ (pour quelque 1600 projets, dont 50% sont de l'urgence alimentaire, et le reste essentiellement du développement agricole). Elle compte 187 pays membres, plus une organisation membre, la Communauté Européenne. Chaque année la FAO publie le « **Rapport sur l'Alimentation dans le monde** », une référence pour avoir un état des lieux précis de la situation et de l'évolution des analyses concernant ce fléau. C'est la FAO qui a organisé les **Sommets de l'Alimentation** successifs depuis 1974, pour alerter et mobiliser les pays membres sur la nécessité de mesures urgentes et cohérentes pour lutter contre la faim. De nombreuses **études** menées par la FAO ont démontré les impacts souvent négatifs de la libéralisation des échanges agricoles sur la situation des pays en développement. Cependant, la marge de manœuvre de la FAO reste contrainte par ses Etats membres, et ses positions sont souvent le résultat de délicats compromis, et donc pas absents de contradictions. Après avoir beaucoup appuyé la modernisation et l'industrialisation de l'agriculture et de la pêche, elle tente aujourd'hui de remettre en avant la préoccupation plus large d'un développement rural durable, de la promotion de l'agriculture paysanne et de la pêche artisanale, et du renforcement nécessaire de l'autosuffisance alimentaire pour la plupart des pays. La FAO s'appuie de plus en plus sur la société civile, et se penche actuellement avec beaucoup d'attention sur la dimension de la souveraineté alimentaire. Une alliance à explorer et renforcer, surtout depuis que les Etats se sont mis d'accord, lors du dernier sommet de l'alimentation (juin 2002) pour que s'élabore dans l'enceinte de la FAO des **directives volontaires sur le droit à l'alimentation adéquate** : le débat sur le droit à l'alimentation, poussé fortement par les ONG depuis les années 90, sort enfin de l'enceinte « Commission des droits de l'homme » et du débat entre spécialistes du droit, pour animer la réflexion autour des enjeux de sécurité alimentaire, de politique agricole et commerciale, à la FAO et si possible au-delà... La FAO organise depuis ..... la **Journée Mondiale de l'Alimentation, chaque 16 octobre**, afin de sensibiliser les opinions publiques à ce problème. Enfin, depuis 2000, le Conseil Economique et Social des Nations Unies a nommé un **Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le Droit à l'Alimentation**. Ce dernier, actuellement Jean Ziegler, travaillant à Genève avec 2 assistants, produit chaque année un rapport sur la situation du droit à l'alimentation dans le monde, qu'il présente à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il effectue chaque année des missions dans un ou deux pays pour y faire un état des lieux de la situation sur le plan du respect du droit à l'alimentation, et pour formuler des propositions. Lors de ces missions, il rencontre aussi bien les gouvernements que la société civile (ONG, syndicats, chercheurs, entreprises etc.), et ces rapports sont des outils très utiles pour disposer d'informations au plus près du terrain dans chaque pays.

## **La FIDA**

Travaillant en lien avec la FAO, le **FIDA** (Fonds International pour le Développement Agricole) a été créé en 1977 sur décision de la Conférence Mondiale de l'Alimentation de 1974, dans le contexte des crises alimentaires majeures qui touchaient l'Afrique SubSaharienne. Son objectif unique : mobiliser des ressources pour financer des projets de développement agricole ou nutritionnel en faveur des ruraux pauvres. Les 2/3 de ses fonds proviennent des contributions des pays industrialisés, le tiers restant des pays en développement. L'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole-OPEP en est le principal pourvoyeur. Le FIDA est une petite organisation, avec 134 professionnels, et 181 employés pour les services au sein de l'organisation. Il agit par des dons et des prêts, dont le montant total cumulé depuis 26 ans s'élève à 463 millions de \$. Le FIDA a sorti un **rapport en 2001 sur la pauvreté rurale** (pour la conférence de Monterrey), qui conclue à l'urgence de soutenir les petits paysans pour un accès sécurisé à la terre et l'eau, et au crédit, afin qu'ils puissent renforcer les cultures vivrières et leur commercialisation.

## **Le CCI**

**Le CCI** (Centre du commerce international CNUCED/OMC) est l'agence de coopération technique de la CNUCED et de l'OMC pour ce qui touche aux aspects opérationnels et à l'aide aux entreprises pour le développement des échanges internationaux. Point central des Nations Unies pour la coopération technique en matière de promotion des échanges commerciaux, le CCI collabore avec les pays en développement et les économies en transition dans la mise en place de programmes de promotion commerciale destinés à promouvoir leurs exportations et à améliorer leurs opérations d'importation. Cette coopération ne se fait pour l'instant que sur le plan opérationnel, sans remise en question des règles de l'OMC.

## **L'OIT**

**L'OIT** (Organisation Internationale du Travail), organisation tripartite regroupant représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, a pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et des travailleurs, en particulier leur rémunération. La plus ancienne organisation des Nations Unies, seule survivante du Traité de Versailles de 1919, cette organisation basée à Genève emploie 1900 fonctionnaires et plus de 600 experts. Lors d'une conférence récente, elle interpelle sur les mauvaises conditions de travail et de salaire des ouvriers agricoles, et sur la vulnérabilité des travailleurs de l'agriculture à la faim et la pauvreté.

## Les IFI

**Les Institutions Financières Internationales (IFIs) se situent en marge de** ces diverses institutions des Nations Unies concernées par la lutte contre la faim : le **Fonds Monétaire International (FMI)** et le Groupe de la **Banque Mondiale (BM)** font également partie du Système des Nations Unies, mais y pèsent d’un tout autre poids... En effet, elles disposent de milliards de dollars pour faire peser les politiques des pays en développement dans le sens estimé le plus efficace... c’est à dire celui du désengagement de l’Etat et de la libéralisation des politiques économiques, y compris agricoles.

**La Banque Mondiale**, avec 7000 employés à Washington et 3000 répartis dans la centaine de bureaux dont elle dispose dans les pays, a pourtant pour mission de lutter contre la pauvreté, et d’améliorer le niveau de vie dans les pays en développement. Le problème est que les conditions qu’elle négocie pour l’octroi de ses prêts (91 milliards de \$ d’encours de crédit) sont trop souvent dictées par les seules préoccupations à court terme de viabilité du remboursement du prêt... et non par la nécessité de poser les bases d’un développement durable et équitable, et de lutter effectivement contre la pauvreté et la faim. Il en va de même pour le Fonds Monétaire International... La **BM (Banque Mondiale)** a par ailleurs mené diverses études qui révèlent les conséquences dramatiques de ces politiques sur les plus pauvres, et notamment les petits producteurs. Mais cela n’affecte pas fondamentalement les programmes qu’elle finance pour l’instant, en particulier les **Cadres de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP)** dont elle coordonne l’élaboration pour chaque pays, et qui encouragent toujours plus des politiques libérales, de privatisation et de désengagement de l’Etat. D’ailleurs, dans sa nouvelle **Stratégie de développement rural** formulée en 2002, la Banque Mondiale continue à considérer que la libéralisation du commerce et la privatisation et la gestion marchande des ressources naturelles (terre, eau...) ou des biens et services, vont réduire la pauvreté. Elle reconnaît pourtant que les pauvres sont les plus touchés par les faiblesses du marché, mais considère que la priorité reste de pousser les petits paysans à quitter l’agriculture de subsistance et la commercialisation locale, pour aller vers l’agriculture commerciale en lien avec le marché mondial... Elle ignore largement l’implication des sociétés civiles et des organisations de la base, par contre elle met l’accent sur une implication croissante du secteur privé dans tous les aspects du développement rural, y compris la recherche scientifique et technologique, et l’accès au marché mondial pour de nouvelles exportations. La Stratégie indique une nette préférence pour les grandes compagnies multinationales, pour encourager leurs investissements en faveur d’une agriculture industrielle, et de chaînes de transformation et de commercialisation alimentaire de plus en plus intégrées et concentrées. C’est cette approche monolithique et déséquilibrée qui est critiquée par les défenseurs de la souveraineté alimentaire, mais les approches plus diversifiées et nuancées qu’ont des organisations comme la FAO, la CNUCED ou l’OIT ne parviennent malheureusement pas encore à être prises en compte dans les stratégies de ces organisations dont l’action a une portée tellement plus grande. La concertation renforcée qui se met en place peu à peu est donc un espoir, que la société civile doit appuyer de toute son énergie, en apportant ses propositions critiques.

## Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, a demandé à l’Administrateur du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) Mark Malloch Brown, en tant que président du **Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG)**, d’assumer les fonctions de coordonnateur des OMD dans le système des Nations Unies. Le PNUD, dont 70% des ressources proviennent de l’Union Européenne, intervient en apportant une assistance pratique aux pays (conseils, assistance pour la conception des politiques et des programmes...), assure un suivi en lien avec la Banque Mondiale et le FMI pour produire des rapports faisant état de la situation, des progrès accomplis, des difficultés. Il est engagé dans des recherches mobilisant des réseaux de chercheurs et des experts du système des Nations Unies, un effort dirigé par le **professeur Jeffrey Sachs, Conseiller spécial du secrétaire général sur les OMD**. Enfin, le PNUD est censé mener des actions de plaidoyer et de campagnes sur les OMD.